

**Université
des Antilles**



Procès-verbal

Du Conseil d'Administration

Du 05 décembre 2024

Liste des présents

CC	Nom	Prénom	Fonction	Implantation	SIGNATURE
Collège A : 6	GEOFFROY	Michel	PRESIDENT UA		P
	CONSTANT	Fred	PR	972	Procuration P.SAFFACHE
	DUFLO	Suzy	PR	971	A
	JOSEPH	Philippe	PR	972	P
	ROMANA	Laurence	PR	971	P
	SAFFACHE	Pascal	PR	972	P
Collège B : 6	ARTHERON	Axel	MCF	972	P
	CASSIN	Laura	MCF	971	P
	DORVILLE	René	MCF	972	P
	HUNEL	Philippe	MCF	972	P
	FACORAT GASPARD	Brigitte	MCF	971	P
	ODACRE	Elisabeth	MCF	971	P
IATOS : 4	AUDEBERT	Christophe	BIATSS	971	P
	CARDOU	Leila	BIATSS	972	P
	HARAL	Bruno	BIATSS	971	P
	PORTECOP	Olivier	BIATSS	972	P
Etudiants : 4	RINALDO	Ethan	Étudiant	971	P
	GENDREY	Alysée	Étudiant	971	P
	LEGENDRE	Alexis	Étudiant	972	A
	GABOURG	Raïssa	Étudiant	972	Procuration A.GENDREY
	CHAMMAS	Charles	CTM	972	Procuration L.CASSIN
	VERGNE	Jérôme	IPGP-OVSM	972	P
	CORENTHIN	Laurence	Personnalité extérieure	971	P
	DEBS	Gladys	Personnalité extérieure	971	Procuration B.HARAL
	DURIMEL	Harry	Ville Universitaire	971	A
	FRANCIL	Olympe	Personnalité extérieure	972	P
	GABUT	Christophe	Ville Universitaire	972	A
	GALLY	Sandra	Personnalité extérieure	972	P
	LERUS	Chantal	Conseil Régional	971	P

VLASTELIC	Ivan	IPGP-OVSG	971	A
FERNAND	Sabin	Représentant rectrice	972	P
SHEIKBOUDHOU	Carole	Représentant rectrice	971	P
JEAN-ALEXIS	Celia	Vice-Président de pôle	971	P
LOPEZ	Marie-Laure	DGS	Administration générale	P
LAMOUREUX	Romain	DGSA Finances	Administration générale	P
D'ARBAUD	Keila	RAF-DGSA	971	P
LESELLIER	Maximilien	RAF-DGSA	972	P
SOLVIGNON	Geneviève	DRH	Administration générale	P
SUBITS	Vincent	DAF	Administration générale	P
CYRILLE	Catherine	Agent comptable	Administration générale	P
KARIOUA	Cassandra	DAJI	Administration générale	P
COMBET	Martine	DEVE	Administration générale	P
BENGOUBOU-VALERIUS	Mendy	DIREV	Administration générale	P
AUORE	Guylène	VPCFVU Directrice IUT	971	p
JOACHIM	Jean-Louis	VPCFVU	972	P
MAURIN	Alain	Doyen UFR SJE	971	P
JOSEPH	Gilles	Doyen UFR DE	972	P
ZAHIBO	Narcisse	Doyen UFR SEN	971	P
RAMASSAMY	Mickaëlle	Administratrice provisoire UFR STF	972	P
BELAIZE	Max	Doyen UFR Jean Bernabé	972	P
CORBIN	Elsa	Directrice IUT	972	P
RAMASSAMY	Cédric	Directeur adjoint INSPE	972	P
PROSPER	Andy	RAF UFR Jean Bernabé	972	P
ARMOUGON	Audrey	Cheffe de cabinet	Administration générale	P
HARROUS	Manuella	Responsable service appui au pilotage RH	Administration générale	P
DEROCHE	Janice	VPE	Administration générale	P
CHAVIGNY DE LA CHEVROTIERE	Régine	Assistante de direction	Administration générale	P

Ordre du jour

Liste des présents	2
Ordre du jour	4
Compte rendu des débats	6
1) Propos liminaires du président.....	6
2) Rapport public thématique de la cour des comptes	8
3) Affaires juridiques et institutionnelles	21
a) Statuts de l'université des Antilles	21
b) Note de cadrage juridique des statuts de composantes de l'université des Antilles	22
c) Charte de mise en œuvre des conseils de perfectionnement au sein des composantes de l'UA.....	23
d) Conventions	23
4) Affaires financières.....	25
a) Modification des enveloppes budgétaires destinées au CIA et aux primes de fin d'année 2024	25
b) Budget Rectificatif Technique 2024	27
c) Budget Initial 2025.....	27
d) Tarifs des frais de mission 2025	34
e) Remboursement partiel de frais de mission	34
f) Réduction et annulations de titres.....	34
g) Régularisation de factures.....	34
h) Régularisation des services faits – dépenses sans EJ	35
5) Affaires ressources humaines	35
a) Campagne d'emploi établissement 2025_ Enseignants-chercheurs	35
b) Campagne d'emploi établissement 2025_ BIATSS.....	36
c) Plan de formation (bilan 2024_projet 2025)	36
d) PCA 2024/2025_liste des fonctions pouvant ouvrir droit et taux maximum d'attribution	37
e) Complément de rémunération au titre de la mise en route _ Convention Widen.....	38
f) Horaire d'ouverture du Pôle Guadeloupe	39
6) Affaires scientifiques	39
a) Répartition des dotations des unités de recherche 2025	39
b) Stratégie Sciences et société de l'université des Antilles	40
7) Affaires pédagogiques	41

a) Offre de formation ED 636	41
b) Projet de classe prépa talents au concours de l'ENM.....	41
c) Demande d'accréditation DFGSM – SANTE.....	41
d) Capacité d'accueil MMOPK 2025-2026 – SANTE	41
e) Capacités d'accueil PASS et Orthophonie année 2025-2026	41
f) Validation des informations destinées au portail Parcoursup au titre de la rentrée 2025	42
g) Validation des informations destinées au portail MonMaster au titre de la rentrée 2025	43
h) Demande d'accréditation « hors vague »	43
i) Demande d'ouverture d'un DU en formation continue.....	44
j) Demande de réouverture d'une certification en formation initiale et continue.....	44
k) Désignation des responsables de mention (licence et master)	44
8) Questions diverses	47

Compte rendu des débats

Ouverture de la séance à 9 h 05

1) Propos liminaires du président

M. le Président : Bonjour à toutes et à tous. Le quorum étant atteint, nous allons débiter cette séance du Conseil d'administration. Je commencerai par saluer la présence de Madame Brigitte FACORAT-GASPARD, qui est maître de conférences à l'UFR SJE, et qui nous rejoint, puisqu'elle était deuxième sur la liste portée par notre collègue Sainte-Croix RAUZDUEL qui n'est plus à l'Université, et donc, bienvenue à Madame FACORAT-GASPARD qui se trouve ici, pour ceux qui essaient de la repérer, avec une veste de couleur... on dira rose ? Très bien.

Je voudrais aussi saluer la présence d'une étudiante, Madame GENDREY, qui n'a pas encore siégé au Conseil d'administration, merci beaucoup pour votre présence. Madame GENDREY se situe de ce côté. J'en profite pour, aussi, saluer la présence de Monsieur le DGSA des finances qui nous a rejoints au début du mois de novembre, Monsieur LAMOUREUX, qui est entre Madame la DGS et Monsieur le Vice-président du Pôle Martinique, merci beaucoup de votre présence, ainsi que la présence de Madame HARROUS, qui nous a rejoints il y a quelques mois, elle est là-bas, en bout de table, et qui est à l'administration générale au niveau de la Direction des ressources humaines, et qui est un renfort précieux en ce qui concerne notre pilotage de masse salariale. Je crois avoir fait le tour des nouveaux recrutements. J'espère que je n'ai oublié personne. On va pouvoir débiter la séance.

Madame la Vice-présidente du Conseil d'administration, Madame la Vice-présidente du Pôle universitaire de Guadeloupe, Monsieur le Vice-président du Pôle universitaire de Martinique, Mesdames, Messieurs les membres du Conseil d'administration, Madame, Monsieur les chargés d'enseignement supérieur des académies de Martinique et de Guadeloupe, Monsieur le Vice-président de la CFVU du Pôle Martinique, Mesdames, Messieurs les directrices et directeurs de composante, Madame la Directrice générale des services de l'Université des Antilles, Madame, Messieurs les DGSA, Mesdames, Messieurs les cadres de l'administration, chers collègues, l'Université des Antilles est à nouveau distinguée pour sa recherche. Pour la deuxième année consécutive, l'UA intègre le prestigieux classement thématique de Shanghai dans le domaine de l'écologie. C'est donc avec une grande fierté que j'accueille cette distinction, mais aussi avec une profonde gratitude envers toutes celles et tous ceux qui ont œuvré à cette belle réussite, celles et ceux qui aiment notre Université et nos pays de Martinique et de Guadeloupe, qui veulent les voir briller et qui désirent ardemment que nos talents soient développés et reconnus.

Cette reconnaissance internationale est d'abord la conséquence d'un effort soutenu de restructuration et de consolidation de l'administration de notre Université, par l'équipe en place, débuté dès le premier jour. Notre Université, distinguée deux fois en deux ans de mandature au classement de Shanghai, est désormais capable de valoriser ses talents, tant en matière de formation que de recherche.

Bien sûr, au-delà des lignes claires tracées depuis 2022, je voudrais saluer l'investissement de toutes celles et de tous ceux qui, chaque jour, travaillent avec sérieux et conscience professionnelle pour que notre établissement progresse. Ce succès réitéré est aussi le leur : nos enseignants-chercheurs qui mènent des recherches pointues au sein de nos unités de recherche, bien entendu, mais également, nos enseignants, par leur engagement administratif et pédagogique, nos personnels administratifs, toujours plus performants, notamment, dans leur mission d'appui à la recherche, nos personnels techniques qui soutiennent nos activités pédagogiques et scientifiques, et enfin, nos agents logistiques qui embellissent et maintiennent en état nos espaces d'études et de travail.

J'adresse des remerciements appuyés à tous les personnels de la Direction de la recherche et de la valorisation qui, jour après jour, effectuent un travail colossal et rendent notre recherche plus visible et plus performante.

Nos formations ne sont pas en reste, puisqu'il y a tout juste deux jours, l'Université des Antilles accueillait, sur le campus de Fouillole, le Ministre de la Mer et de la Pêche, dans le cadre de la cérémonie de remise de diplôme de la toute première promotion de la licence professionnelle des métiers de la mer. La qualité et la

pertinence de cette formation, construite avec et pour les territoires, ont été saluées par les autorités présentes. Je tiens à remercier, ici, l'ensemble des collègues de Martinique et de Guadeloupe qui ont contribué à cette belle réussite. Cette Licence, financée par la Région Guadeloupe et ouverte en septembre 2023 sur le campus de Fouillole, s'apprête à ouvrir également sur le Pôle Martinique avec le soutien plein et entier du Président Serge LETCHIMY.

Ces succès nous encouragent à poursuivre la restructuration de notre Université et la consolidation de notre administration, conditions *sine qua non* au développement et au rayonnement de notre établissement. Cette nette dynamique de progrès, si elle a bien été notée par la Cour des comptes dans son rapport public thématique, constitue une motivation supplémentaire pour poursuivre les efforts entamés et achever d'apporter des solutions pérennes aux fragilités identifiées par la juridiction financière. D'ailleurs, dès le début de notre réunion, nous discuterons de ce rapport thématique de la Cour des comptes publié le mois dernier.

Parce que je sais que la tentation d'omission ou de partialité peut être très forte, j'aimerais pouvoir jeter des ancres, des ancres du souvenir, empêchant à la mémoire de dériver trop loin du passé tel qu'il fut. Et en ce sens, les premiers mots de la Cour, au premier paragraphe du premier chapitre intitulé « Synthèse » sont éclairants. Je les cite : « La période sous-revue 2017-2024 succède à une période marquée par une crise de gestion, par la scission, en 2015, avec l'Université de Guyane et par de graves désordres de gestion concernant l'un des laboratoires. ». La majorité d'entre nous, ici, sait qu'entre 2013 et 2016, les désordres ont atteint leur paroxysme, à un niveau jamais égalé dans l'histoire de notre établissement, et l'une des nombreuses conséquences de cette longue et profonde crise a été l'effondrement pur et simple de l'administration.

Permettez-moi de rappeler brièvement la situation de notre administration générale durant ces années difficiles, administration dirigée par un directeur général des services fraîchement arrivé de l'administration postale. Un agent comptable, en opposition frontale avec la gouvernance, était mis en examen, tandis qu'une bonne partie des personnels de son service subissaient des interrogatoires dans les locaux de la Police. Une directrice de l'administration générale, également en conflit avec la gouvernance, traduisait l'Université devant les tribunaux. Un directeur de l'administration générale faisait appel à un avocat en raison de relations très dégradées avec le DGS et un vice-président délégué. Enfin, une directrice de l'administration générale, en détachement à l'Université, demandait brutalement, en cours de mandat, à retrouver son établissement d'origine. À une administration en plein délitement, abritant des directions décapitées pour la plupart, venait s'ajouter un climat anxigène, voire mortifère, qui dégradait chaque jour un peu plus les relations humaines au sein de ce qu'il restait de l'Université après l'implosion de celle-ci dès le début de la mandature. Je fais, bien sûr, référence, ici, au départ brutal du Pôle guyanais en 2014.

Si le début de la synthèse du rapport de la Cour établit pudiquement le contexte, la conclusion de cette même synthèse reconnaît le travail accompli, et je cite encore : « La réussite des étudiants, la performance de la recherche et, *in fine*, le rayonnement de l'Université sur le plan régional imposent un effort auquel il revient à l'UA de procéder en poursuivant le rétablissement entamé, en vue de la doter d'une administration robuste et efficace. ».

Ce rapport, contextualisé et précis, constitue une utile feuille de route que nous mettrons en œuvre sans faillir. Le renforcement de l'administration de l'UA, déjà largement entamé par le recrutement d'une directrice des affaires juridiques et institutionnelles, d'une directrice de la formation continue et de l'alternance, d'une directrice générale des services, d'une directrice des ressources humaines, d'une directrice des études et de la vie étudiante, d'une directrice de la recherche et de la valorisation, d'un contrôleur de gestion, d'une responsable du service d'appui au pilotage RH, Madame HARROUS, que je vous ai présentée, d'un DGSA des finances, sera poursuivi. D'ici à la fin de cette mandature, nous aurons répondu à l'ensemble des sept recommandations formulées par la Cour. Nous y arriverons grâce à l'engagement de tous et, notamment, à celui de nos élus. Et à ce titre, je félicite à nouveau les vice-présidents de l'Université des Antilles, élus la semaine dernière en Conseil académique plénier. Félicitations à Jean-Louis JOACHIM, élu Vice-président de la CFVU du Pôle Martinique, au professeur Moustapha DRAMÉ, élu Vice-président de la commission de la Recherche du Pôle Martinique, à Janice DEROCHÉ, élue VP étudiant établissement, à Melvin DESIR, élu Vice-président étudiant du Pôle Martinique et à Allan COLONNETTE, Vice-président

étudiant du Pôle Guadeloupe. Votre attachement à l'établissement et votre engagement nous sont précieux. Les uns après les autres, nous relèverons avec succès les défis qui se dresseront face à nous et bâtirons ensemble une Université antillaise forte et reconnue, c'est essentiel à nos pays. Je vous remercie de votre attention, et je ne sais pas si je vous ai présenté Madame DEROCHE, peut-être pas, Vice-présidente étudiante de l'établissement, fraîchement élue. Voilà, elle est présente parmi nous. Merci beaucoup Madame DEROCHE. Est-ce que vous avez des questions diverses à inscrire à l'ordre du jour ? Si oui, c'est le moment de les proposer. Oui, Monsieur AUDEBERT.

M. AUDEBERT : Bonjour à tous. Une seule question diverse, Monsieur le Président. Au titre des organismes de contrôle de notre établissement, est-ce que vous pouvez nous confirmer s'il y en a eu d'autres après la Cour des comptes ? Et est-ce que nous pouvons disposer, le cas échéant, de leurs travaux ?

M. le Président : Est-ce qu'il y a une autre question ?

Mme ROMANA, PR : Oui, bonjour à tous. Laurence ROMANA. Cela peut peut-être être abordé dans le point des primes RIPEC, mais ce sont surtout les primes RIPEC 1 que j'aimerais mettre en question diverse. C'est « 1 », je crois.

M. le Président : D'accord. On va essayer de l'aborder en cours de séance, sinon ce sera une question diverse. Pas de problème. D'autres questions ? Donc, on a deux questions diverses, je vous remercie.

2) Rapport public thématique de la cour des comptes

M. le Président : Nous allons débiter, en suivant l'ordre du jour, par le point numéro 2 qui concerne le rapport public thématique de la Cour des comptes.

Bien entendu, il n'y aura pas de vote. Le document est public, il a été publié par la Cour. L'idée, c'est d'en discuter et d'échanger sur son contenu. Je vous cède la parole. Qui souhaite intervenir ? Monsieur AUDEBERT, vous avez la parole.

M. AUDEBERT, BIATSS : Merci, Monsieur le Président. Lors d'une communication le mardi 12 novembre dernier à l'adresse de la communauté universitaire, a été annoncée par vos soins la publication du rapport de la Cour des comptes portant sur notre Université pour la période située entre 2017 et aujourd'hui.

Oui, je l'avoue, j'ai régulièrement affiché mon impatience à chaque séance de CA depuis un an pour disposer d'un tel document de référence, qui a été élaboré à l'issue de deux ans d'investigation jusqu'à ces derniers mois de la part des magistrats de la République, parce que je savais l'importance pour l'UA de s'appuyer sur un fonds documentaire précis et objectif, et surtout, qui n'émane pas de la gouvernance, qui est suffisamment rare pour le signaler. J'avais encore en tête, Monsieur le Président, votre réponse en séance à ma question sur la Cour des comptes. Je cite : « Nous n'avons pas eu d'alerte particulière sur le fonctionnement de l'établissement de la part de la Cour des comptes, il y a même eu un certain nombre, j'avoue que je ne m'y attendais pas, de remarques très positives, de félicitations sur certains points. Il y a eu, bien sûr, des points d'attention qui seront signalés de façon plus précise dans le rapport final, mais il n'y a pas eu de point d'alerte particulier, rien de grave. », fin de citation. Non, Monsieur le Président, ce rapport d'une exceptionnelle gravité, passant au crible votre gestion, n'est pas un rapport de félicitations, ni même un recueil de simples points d'attention. Il s'agit, à mon sens, d'un lourd mensonge, entachant les votes depuis lors. Non, Monsieur le Président, ce rapport définitif n'est pas que lucide. Il est surtout la marque indélébile d'un désaveu intégral et sans appel de votre gestion. C'est simple, rien, ou presque rien ne va à l'UA selon ces magistrats qui évoquent, presque gênés, du potentiel ou des opportunités.

Très attentif à vos réactions, Monsieur le Président, que ce soit dans vos passages devant les médias ou dans votre *e-mail* à la communauté universitaire, et aujourd'hui, dans vos propos liminaires, sans grande surprise, je dois le dire, je n'ai pas été en mesure, sauf erreur de ma part, d'identifier, venant de vous, le moindre sentiment, ni de culpabilité, ni même de responsabilité, de la part d'un couple exécutif qui se tient devant nous et détient depuis plus de huit ans les postes clés de cet établissement public, et qui, depuis trois ans, exerce un pouvoir sans partage. Oui, une dernière opportunité vous était offerte, de faire amende honorable

dans vos propos liminaires et aurait généré sans doute de ma part davantage de mansuétude compte tenu de la difficulté, et j'en suis conscient, d'administrer un établissement public universitaire, c'est sûr. Mais non, une fois de plus, une fois de trop, vous excitez l'impéritie de vos prédécesseurs et leurs crises internes en remontant en arrière jusqu'en 2013, il y a plus de onze ans et davantage même, en début de mandat. Mais non, vous brandissez à satiété une feuille de route. Mais comment ne pas comprendre qu'à l'UA, depuis huit ans, il ne s'agit pas que d'une simple question de contenu à la faveur, pardonnez-moi, de simples rustines telles que la DEVE, la DIREV ou de vos recrutements, dont les récipiendaires verront leurs prérogatives réglementaires savamment phagocytées à l'usage et mettre l'effort avec son cortège de félicitations, cette rhétorique répétitive de l'excellence qui ne changera pas grand-chose ?

Comment ne pas comprendre que l'objet n'est pas tant de répondre à la question « quoi faire ? » ? Et c'est là l'objet principal de mon intervention. Comment ne pas comprendre que l'objet n'est pas tant de répondre à la question « quoi faire ? » ? Il suffisait de prendre lecture d'un certain nombre de recueils, et nous avons déjà un certain nombre de jalons. Mais, plus pertinemment, comment ? Dans quel cadre ? Selon quelles orientations ? Il s'agit donc d'un cadre commun à renouveler en profondeur, d'un écosystème à assainir en soi, de votre matrice de raisonnement et de méthode à adapter à cet objectif majeur qui est la mise en œuvre d'une répartition équitable des ressources publiques de l'établissement. Oui, la Cour des comptes vous invite à une vraie remise en question telle qu'instaurée par exemple en classe préparatoire, lorsqu'on nous délivrait collectivement une copie notée inférieure à 6 sur 20. C'est hélas l'étiage dans lequel la Cour des comptes inscrit l'UA depuis huit ans.

Aussi, au-delà des sept recommandations des magistrats, j'en rajouterai deux si vous me le permettez, que des magistrats ne peuvent évidemment pas concilier dans un rapport de la République : peut-être, mettre fin immédiatement à l'exercice d'un pouvoir autocratique, d'un outrage sectaire, comminatoire, ultra-verticalisé, jusqu'à la caricature. Si ce mode d'exercice de pouvoir vous octroie un avantage personnel, de confort, celui d'avoir évidemment [inaudible 00:28:28], il ne génère, vous le savez, nous ne savons maintenant, aucune efficacité servant l'intérêt général. Ma seconde et dernière recommandation, ce serait peut-être de mettre un terme, à la fois à ce système d'allégeance récompensée dans les services, qui a fait fuir et s'effacer tant de nos cadres et de talents depuis huit ans, et à la fois éradiquer ce planisme qui génère une godille sans pareil, dans des conseils sans relief, menés au lance-pierre, je dois le dire, d'une durée inférieure à un simple Conseil d'administration de PLE, de type collège ou lycée. Viendrait-il en particulier à votre esprit, Monsieur le Président, de tirer les conséquences de la situation dégradée en rétrocedant, par exemple, une partie d'indemnités de mandat perçues depuis 2017 ? Les personnels BIATSS auxquels je formule le vœu de 2025 un peu en avance, je pense, vous en sauront gré. Que vos restructurations ne servent pas de prétexte à vous en prendre à eux, eux que vous avez tant sollicités depuis huit ans pour concourir à votre politique, eux, mériteraient pour le coup, d'être les plus légitimes récipiendaires de médailles. Donnez-leur ainsi les premiers signes que les détenteurs d'un pouvoir à l'UA ont aussi vocation à s'inscrire en équité dans une logique de prime rapportée à leurs résultats. Vous franchiriez le pas d'une authentique fibre sociale et en rassureriez beaucoup, écœurés de ce fonctionnement institutionnel à géométrie variable.

Enfin, pour rassurer la Cour des comptes, ne peut-il pas vous venir à l'idée de réunir régulièrement en séance plénière vos administrateurs pour coconstruire, partager, pour actualiser un projet d'établissement, induire une vision ainsi d'ensemble, un cap, et cela excède largement une simple feuille de route, plutôt que de nous faire voter une addition de projets initiés la plupart du temps, à l'échelon national ou local, il faut le dire, et qui fait passer ainsi le CA pour une vulgaire chambre d'enregistrement ?

Ainsi, la vraie bonne nouvelle, pour reprendre votre terme, dont vous sembliez être porteur devant des médias crédules, ne serait-elle pas que le couple exécutif nous donne désormais les garanties de consacrer exclusivement son énergie à définir un projet politique commun et partagé ? Car, nous sommes en droit de nous interroger en posant la question qui fâche : dans quel état ce couple exécutif finira-t-il par laisser cet établissement public, une fois l'actualité de la Cour des comptes retombée ? J'invite, à cet égard, Monsieur le DGS des finances, à qui je souhaite également la bienvenue parmi nous, de bien observer de son œil neuf, à l'issue de mon intervention, non seulement ce ballet routinier de témoignages en service commandé, qui, à la queue-leu-leu, ne manquera pas d'illustrer tristement cet extraordinaire déni de réalité,

mais également, le traitement qui ne manquera pas d'être asséné aux trop rares administrateurs lanceurs d'alerte. Je vous remercie pour votre attention un petit peu plus longue que d'habitude.

M. le Président : Bien. Est-ce que d'autres personnes veulent prendre la parole avant que je ne m'exprime ?

M. ARTERON, MCF : Oui, Monsieur le Président.

M. le Président : Monsieur ARTERON, vous avez la parole.

M. ARTERON, MCF : Je vais sans doute être qualifié de je ne sais trop quoi, mais bon. Nous n'avons sans doute pas lu le même rapport. Premièrement, je crois que votre discours d'introduction recontextualisant un peu l'historique de ces dernières années, et notamment, l'histoire récente de notre Université, a été nécessaire pour comprendre et approcher ce rapport qui est un rapport, en effet, très juste, qui permet déjà de valider ce qui a déjà, en partie, été entamé. Cela, c'est la première chose à dire, mais la deuxième chose que je noterai concernant particulièrement l'offre de formation, je crois que cela a été dit en début de rapport, c'est qu'il y a, au niveau de l'Université des Antilles, une adéquation entre une offre de formation, qui est présentée comme quasi complète, et une fragilité du bassin étudiant. Alors, fragilité sur le plan numérique, démographique, mais fragilité également sur le plan social, et je crois que ce qui est à retenir, c'est qu'en dépit des moyens, n'importe quel étudiant de Martinique et de Guadeloupe peut prétendre à une évolution du point de vue de l'échelle sociale à partir de l'Université des Antilles. En conséquence, il y a bien sûr des choses qui sont à améliorer. Il y a des formations, en effet, et cela, nous le savons, nous n'avons pas attendu le rapport de la Cour des comptes pour le savoir, qui demandent à être réajustées du fait d'un certain nombre de facteurs. Encore une fois, je le dis, nous n'avons pas attendu le rapport de la Cour des comptes pour savoir toutes ces données. C'est-à-dire qu'il y a eu un certain nombre de prises en compte au niveau de l'établissement, au niveau des composantes, concernant les formations qui sont déficitaires et qui méritent un certain nombre d'accompagnements. Donc, je n'ai certainement pas lu le même rapport que le collègue, puisque j'ai pu noter des points d'attention, certes, mais également des recommandations bienveillantes, et un rapport qui a également souligné, à la fois les difficultés et les mesures qui avaient déjà été prises. J'en ai terminé. Merci beaucoup.

M. le Président : Merci, Monsieur ARTERON. Est-ce que d'autres personnes... ? Oui, Monsieur le Vice-président du Pôle Martinique.

M. SAFFACHE, PR, VP pôle Martinique : Je vous remercie, Monsieur le Président. Je voulais remercier les deux collègues qui se sont exprimés. Je pense que c'est faire œuvre de démocratie que de pouvoir s'exprimer, c'est déjà une première chose, mais quand on s'exprime, il faut savoir de quoi l'on parle, c'est la première chose. Je pense être, ici, le seul qui ait, à l'instar du Président GEOFFROY, présidé cet établissement... Je peux donc m'exprimer valablement sur ce qu'est un rapport de la Cour des comptes et ce qu'il implique. Je suis quand même, très honnêtement, Monsieur AUDEBERT, je vous le dis, parce que nous nous connaissons, assez déçu de votre intervention. Alors, vous me direz que vous n'avez que faire de ma déception, mais c'est une déception néanmoins profonde, profonde parce que je vous pensais au-dessus de ces querelles. Je pensais que nous étions un Conseil d'administration ici, des personnes qui ont pour vocation profonde d'administrer l'établissement. Et donc, qui dit l'administrer, dit ne pas avoir forcément le regard toujours – comment dirais-je ? – allant dans la direction peut-être de celles et ceux qui exercent le pouvoir. C'est la démocratie, par contre, porter une charge comme vous l'avez fait aujourd'hui ne me semble, ni honnête, ni extrêmement pertinent, dans la mesure où il est facile, si vous voulez, d'avoir la posture de l'opposition et de dire : « Moi, je me permets, aujourd'hui, de pointer du doigt tout ce qui semble ne pas aller, sans savoir ce qu'est exercer le pouvoir. », parce que, malheureusement pour vous, Monsieur AUDEBERT, vous ne l'avez jamais exercé. Je ne veux pas ici vous mettre en difficulté, mais non seulement, vous n'avez jamais exercé le pouvoir, mais vous n'avez jamais exercé de vraies responsabilités au sein de cet établissement. Vous savez, il y a un proverbe créole qui dit : « sé lè ou tchimbé manch la ou sav si i cho ». Je traduis pour vous, puisque vous n'êtes pas un grand connaisseur des langues, et particulièrement de ce type de langue, cela veut dire que ce n'est qu'à partir du moment où on tient véritablement les rênes qu'on connaît la puissance, la difficulté et la complexité qu'il y a à exercer le pouvoir. Sous nos latitudes, et particulièrement à l'Université des Antilles, ex-Université des Antilles et de la Guyane avant son démantèlement, cet établissement est un établissement extrêmement difficile. Je pense que la genèse que le

Président GEOFFROY a initiée était essentielle. Pourquoi ? Parce que vous le savez, Monsieur AUDEBERT, pendant des années, cet établissement a fonctionné à partir de recrutements qui n'étaient pas faits sur la base de la compétence, mais qui étaient faits sur la base du copinage, sur la base du social, etc. Cet établissement a fonctionné et dysfonctionné de façon extrêmement grave parce que, et je prendrai mes responsabilités à ce moment et je les ai toujours assumées à ce que je sache, peut-être y a-t-il eu des dysfonctionnements à un moment ? Mais ces dysfonctionnements sont liés aussi et beaucoup, parce que les personnes qui devaient assumer leurs responsabilités à tous les niveaux dans cet établissement ne les ont jamais véritablement assumées. Le Président l'a dit, que ce soit au niveau de l'agence comptable à l'époque, que ce soit au niveau d'un certain nombre de directions, etc., malheureusement, il y avait des guerres larvées, des guerres de pouvoir qui empêchèrent cet établissement de fonctionner. Et puis, il y avait aussi, disons-le, n'ayons pas peur des mots, au niveau des administrateurs, des personnes qui, en sous-main, de façon larvée, de façon assez honteusement larvée, faisaient tout pour que cet établissement dysfonctionne. Donc, aujourd'hui, en effet, on peut, oui, s'ériger en Archange de la terreur, tel Saint-Just, en disant, mais X a bien fait, Y a mal fait, et donc, il faut donner des satisfecits à X ou à Y, et peut-être couper la tête d'un autre. On peut, mais je pense très honnêtement que, quand on lit le rapport de la Cour des comptes, écoutez, comme tous les rapports, il y a des aspects positifs, il y a des aspects négatifs, mais moi, je ne partage pas du tout votre point de vue, Monsieur AUDEBERT, en disant que ce rapport est si dramatique que cela, et qu'en gros, nous sommes en train d'aller dans le mur. Non, ce n'est pas la lecture que j'en fais. Moi, la lecture que j'en fais, c'est qu'il y a des points d'amélioration, et c'est heureux, parce que si tout allait bien, nous n'aurions pas besoin de nous réunir. Donc, il y a des points d'amélioration, comme dans tous les rapports. Mais le rapport pointe aussi un certain nombre de choses qui fonctionnent et qui fonctionnent bien.

Donc, aujourd'hui, si certains ont des comptes à régler avec X ou avec Y, très honnêtement, qu'ils le fassent ailleurs, mais pas en Conseil d'administration. Pour celles et ceux qui aiment véritablement cet établissement, qui ont contribué à forger cet établissement, et j'ai la modestie d'en faire partie, je pense que j'ai participé, même modestement, à forger un petit peu cet établissement parce que j'ai pris des coups dans cet établissement, j'ai subi des humiliations, Monsieur AUDEBERT, au sein de cet établissement, et certains, peut-être, des personnes qui sont parties, dont vous regrettez peut-être leur départ, ces personnes ont contribué justement à humilier ceux qui, à un moment ou un autre, ont travaillé pour cet établissement, ont travaillé honnêtement et sérieusement pour cet établissement. Et donc, aujourd'hui, très concrètement, Monsieur AUDEBERT, je vous dénie tout droit, mais tout droit de juger celles et ceux qui, à un moment ou à un autre, ont exercé le pouvoir dans cet établissement. Je m'arrêterai là pour ne pas aller plus loin et pour que mes propos ne dépassent pas ma pensée, mais je me réserve le droit, à tout moment, d'intervenir si la situation l'impose.

M. le Président : Merci, Monsieur le Vice-président. Madame FRANCIL. Pardon, il y avait Monsieur JOSEPH juste avant, excusez-moi. Vous laissez la parole à Madame FRANCIL, et ensuite, le Professeur JOSEPH. Allez-y.

Mme FRANCIL, personnalité extérieure : Merci beaucoup. Je voudrais dire bonjour à toutes et à tous, et je dis que, contrairement aux uns et aux autres, personnalité extérieure, je ne suis là que depuis peu, mais on a suivi, tous, les feuillets de l'Université, et j'étais parmi celles de l'extérieur à dire depuis quelque temps : « Tiens, à l'Université des Antilles, on commence à avoir un souffle nouveau, un vent d'entente et digne des élites de la Martinique et de la Guadeloupe. », parce que je crois que l'Université, si elle est un instrument structurant de nos régions, c'est de l'espérance, mais aussi, c'est du savoir-faire, des postures, de la manière d'aborder les questions fondamentales parce que nous sommes le phare. Donc, permettez-moi de dire cela au début. Déjà, merci, car on peut parler d'un document qui est important, qui est le rapport de la Cour des comptes. Et c'est juste au Conseil d'administration d'en parler sans fard, sans honte, avec tous les ressentis, s'il le faut, et cela aussi, il faut qu'on apprenne à l'entendre. Chacun, avec empathie, chacun, avec bienveillance, peut dire ce qu'il a ressenti quand on sort un rapport de la Cour des comptes. Je dois dire aussi que c'est très bien qu'on en parle au Conseil d'administration. Peut-être, comme il y a beaucoup de points, qu'on aurait dû en faire un point central pour que chacun puisse s'exprimer sans fard, sans agression, sans pique, et que les uns ne prennent pas la parole des autres comme des agressions. Il faut absolument que le Conseil d'administration puisse parler d'un document. Je dois dire que quand j'ai recherché, on ne m'envoie pas toujours les documents, mais j'ai pu quand même l'avoir par la voie extérieure, en droit, pour vous en

parler, et chacun, chacune, ici, est habilité à dire ce qu'il retient, sachant que ce n'est pas non plus la voix unique.

Je retiens après la lecture, je disais, la Cour des comptes a fait un constat, comme elle le fait dans beaucoup d'établissements, avec des plus, avec des moins, mais elle a fait une partie des recommandations et aujourd'hui, l'intérêt, selon moi, n'est pas de répondre à celui-là ou à celle-là, ou à ceux-là. L'intérêt était de voir comment améliorer une situation qui a déjà commencé, qui est en voie de structuration, mais comment l'améliorer. Quelles sont les propositions que tous les cerveaux d'ici peuvent faire pour instaurer une intelligence collective ? Je le dis parce que je n'espère pas de promotion à l'Université des Antilles, donc je parle franc, je parle vrai, instaurer une intelligence collective, cela avec de la coconstruction, renforcer la transparence et ne pas... Moi, j'avoue qu'il faut arrêter ces espèces de disputes, de guerres inutiles, même si on est dans l'opposition ou on est dans la majorité. Il faut qu'on s'entende et qu'on se dise : « Nous sommes ceux qui doivent bâtir cette Martinique ou cette Guadeloupe. Commençons à apporter des solutions, poursuivre la restructuration. ». Elle a commencé après un chaos. On ne doit pas rester coincés dans le chaos, non plus. Avançons, instaurons, comme je dis, un dialogue franc, un dialogue construit, mais aussi un dialogue bienveillant envers les uns et les autres. Je ne souhaiterais pas continuer à dire : « Non, cela s'est beaucoup amélioré à l'Université. On avance, il y a des résultats, il y a des félicitations. ». Je dis encore « merci » parce qu'on a eu des prix, il y a des diamants et il y a des choses comme celles-là, mais il peut aussi y avoir des choses négatives, et travaillons ensemble pour former ou présenter le pourquoi. Comment fera-t-on pour améliorer ? Moi, je n'ai pas envie que les uns répondent sur les paroles des autres pour faire encore des histoires et en parlent toujours. Et puis, libérons la parole aussi dans ce Conseil d'administration. Je le dis en toute... Libérons la parole. On peut le dire, mais il ne faut pas chaque fois que, parce que quelqu'un dit quelque chose, qu'on tombe sur lui. Je trouve quand même que le Conseil d'administration est assez muet. Il est assez muet dans l'ensemble. Ce n'est pas le premier, mais je trouve qu'il est assez muet dans l'ensemble. Comme si tout le monde était : « Non, nous avons élu un Président qui fait un beau travail, nous avons une gouvernance. », mais on doit leur dire dans les yeux ce qui va et ce qui ne va pas. Vous êtes les cerveaux de la Martinique. S'il y a des entreprises et des chefs... et je crois que cette Université-là ne fait pas assez de plaidoyers pour dire qu'elle existe. Si ses membres, ses administrateurs sont muets, elle ne peut pas faire de plaidoyer irradiant. Donc, voilà ce que j'avais envie de dire. Développons l'empathie, développons le dialogue, atténuons les violences verbales ou posturales, mettons la transparence, ouvrons le débat, et surtout, je pense qu'il faut prévoir une réunion, une séance ou une journée où les uns vont se connaître, vont se parler, vont dialoguer pour construire une base, pour continuer votre projet irradiant, Monsieur le Président et la gouvernance. Voilà ce que j'avais envie de dire. Merci de m'avoir écoutée.

M. le Président : Merci, Madame FRANCIL. La parole est au Professeur JOSEPH qui l'avait demandée.

M. JOSEPH, PR : Merci, Président. Je ne vais pas être long, je dirais que ceux qui cherchent la guerre la trouvent en général. C'est clair. Je suis assez ancien, ici, pour avoir quand même une mémoire de cette Université. On a beau parler longtemps, raconter des choses, mais je sais parfaitement ce qui s'est passé, cette dégradation des rapports à l'intérieur des pôles et entre les pôles et des gens qui sont venus à la gouvernance qui ont, en tous les cas, secrété la violence, la séparation et qui ont fait qu'il y a eu une sorte de désamour, je dirais, pour cette Université, à l'intérieur comme à l'extérieur. Et cela, c'est la vérité, des gens qui parlent beaucoup, qui, peut-être, se sentent mal dans cette Université, ou [inaudible 00:48:23] être à la Réunion ou en Polynésie, ce n'est pas le cas, et cela ne va pas arriver ici, c'est très clair. Moi, je n'ai jamais été à la gouvernance, je dirais, comme quelqu'un de passif. Je suis un combattant par définition, et j'étais au front lorsque les choses les plus dures sont arrivées, c'est-à-dire, à l'époque, il y avait cette histoire de gens qui s'étaient autoproclamés juges et procureurs pour juger des gens d'un laboratoire, je ne rentre pas dans les détails, et cela a duré longtemps. Cela avait déstabilisé la société principale martiniquaise, c'est-à-dire les étudiants, les parents, etc., et cela a eu quand même des retombées sur la société guadeloupéenne, en tous les cas, en termes d'université. C'est cela, cette réalité.

[inaudible 00:49:00] C'est très important, cela. Ce qui s'est passé aussi, c'est que depuis, et cela n'a pas commencé par la gouvernance du Professeur GEOFFROY, il était dans l'ancienne gouvernance, et tout a commencé là, la restructuration a commencé là. Nous sommes actuellement, je dirais, une vraie université avec, bien sûr, des problèmes, il y en a partout, même dans les plus grandes en France hexagonale et ailleurs,

il y en a. Nous sommes une université en structuration, en refondation, à tous les niveaux, du point de vue administratif, du point de vue de la recherche, nous sommes en refondation. Naturellement, les gens qui veulent prendre comme vérité fondamentale le rapport de la Cour des comptes, qu'ils fassent cela, mais je n'ai pas eu cette lecture non plus. Dans une université qui progresse, qui se structure, on donne au Président un levier pour aller plus loin. C'est un progrès. Cela ne mérite pas de critique, cela ne mérite pas de dire que le Président, il aurait ici, tout le monde est vassalisé. Est-ce que vous pensez que je peux être vassalisé, même par moi-même ? Ce n'est pas possible, et que le couple de gouvernance, mais ces propos-là sont graves. Donc, il faut arrêter, il ne faut pas considérer cela, Monsieur le Président, parce que tous les gens qui parlent, à chaque élection, ils sont battus, et de façon totale et globale. Là, c'est la démocratie, on leur donne la possibilité de parler, ils parlent plus que tout le monde, mais tout le temps. Et je veux dire, pour terminer, vous savez, chers amis, si quelques personnes lisent un petit peu de littérature, c'est mon cas, et de philosophie, on dirait que chez les enténébrés, la lumière aveugle. Merci beaucoup.

M. le Président : Monsieur le Professeur, merci. Madame la DGS souhaite s'exprimer.

Mme LOPEZ, DGS : Oui, ce sera assez rapide. Je vais rester uniquement sur le rapport. Je pense qu'il n'y a rien de pire que l'ignorance, et parler sans savoir, je trouve que ce n'est pas sans conséquence dans tous les cas. Je vais vous parler du rapport, puisque, évidemment, depuis que je suis arrivée, depuis deux ans, je travaille sur ce rapport de la Cour des comptes, avec l'administration, avec les directeurs de l'administration, et même tous les services de l'administration.

Je vous parle d'autant plus librement, comme vous le savez, en tant que DGS, j'ai déjà été DGS, j'ai été DAF, j'ai été DRH, donc des rapports de la Cour des comptes, j'en ai vu et j'en ai porté à plus d'une reprise. Je vous parle en connaissance de cause. Si le Président dit que ce rapport n'a rien de dramatique, bien au contraire, je peux vous confirmer la véracité de ces propos. Je ne suis pas en service commandé, Monsieur AUDEBERT. En tant que DGS, je suis libre de partir ou de rester. Je suis sans attache ici. Je ne raconte pas ma vie, mais je suis sans attache, dans le sens où je peux partir. Je ne suis pas obligée de tenir les propos que je tiens.

Je tenais à préciser que c'est la première fois dans ma carrière en tant que DGS que je vois un Président qui demande à être reçu par la Cour des comptes pour défendre les intérêts de son Université. Ce n'est pas une obligation, puisque vous semblez tous bien connaître les textes. Lisez les textes en ce qui concerne les observations de la Cour des comptes. Ce n'est pas une obligation. C'est la première fois, et je tiens à le dire, et j'ai été à ses côtés, nous sommes allés à la Cour des comptes, nous avons été écoutés. J'étais donc à ses côtés, et le Président a bien insisté en disant que le rapport provisoire, parce que le premier rapport qui est sorti, provisoire, que nous n'avons pas pu transmettre, parce qu'il était confidentiel, je peux vous dire qu'il était certainement beaucoup plus « virulent » que celui qui est sorti au niveau du rapport définitif, et pourquoi il a été modifié ? Un, parce que le Président a expliqué le contexte et que le contexte a bien été pris en compte par la Cour des comptes, et qu'elle a compris pourquoi nous en étions là, et deux, parce que, pendant deux ans, il y a eu un travail qui a été fait par l'administration pour apporter des éléments de réponse, pour corriger ce qu'on nous avait notifié. D'ailleurs, la Cour des comptes a bien souligné qu'on était une des rares universités, au niveau des échéances, à corriger immédiatement, avant même qu'elle ne sorte le rapport provisoire, on a fait un courrier le 31 décembre 2023 où, déjà, on avait corrigé beaucoup de choses. Et c'est pour cela que le rapport définitif, au final, il ne faut pas le lire comme vous l'avez lu. Il ne faut pas avoir cette lecture. Comparez avec les autres rapports, il y en a eu un autre qui est sorti bien avant le nôtre, vous verrez que le nôtre est beaucoup plus atténué. Mais si. Et si on a mis deux ans à le sortir, je vais vous expliquer pourquoi. Parce que, nous, on n'a pas fait l'objet, en plus d'un autre contrôle, d'une autre vérification, par exemple, nos collègues de la Guyane, la Cour des comptes est revenue pour refaire une vérification sur pièces, puisqu'il y avait des choses qui n'allaient pas. Cela n'a pas été notre cas à nous. C'est tout ce que j'avais à vous dire.

M. le Président : Merci, Madame la DGS. Est-ce qu'une personne qui ne s'est pas encore exprimée souhaite le faire ? Professeur ROMANA, allez-y.

Mme ROMANA, PR : Merci. Je commencerai par dire à Monsieur SAFFACHE que je pense qu'effectivement, il me semble que ce ne sont pas seulement des présidents d'université qui peuvent s'exprimer, puis à Monsieur JOSEPH aussi, je crois, que si on est en Conseil d'administration, on a été élu. Quelles que soient

nos positions, on a le droit de s'exprimer, et on a le droit de ne pas être d'accord, comme l'a dit Madame FRANCIL.

Ensuite, je voudrais dire que je pense que chacun des membres du Conseil d'administration a lu le rapport de la Cour des comptes. Si ce n'est pas le cas, lisez-le, faites-vous vos opinions. Moi, je me suis permis d'aller prendre d'autres rapports parce que j'aime faire cela, me dire : « Ce rapport, il n'est pas positif. ». On ne peut pas dire qu'il est positif, de mon point de vue. Il y a beaucoup de choses à changer dans notre Université. Si on est en voie de changement, bravo. La méthode sera importante, je pense, mais il y a beaucoup de points négatifs dans notre... on ne peut pas le nier. D'autres rapports sont plus positifs, donc on va progresser. Si on est là tous ensemble, c'est pour cela, je n'ai pas de souci là-dessus, mais cela va dépendre de la façon dont on va progresser, et cela, je l'ai déjà dit et je le redis, et Madame FRANCIL l'a très bien dit, comment cette gouvernance va mettre en place une intelligence collective. La façon de gouverner en ce moment est une façon très verticale, et je pense que nombre de collègues, et vous allez le voir, je ne lis pas dans les boules de cristal, mais pour aller impliquer, en plus, la communauté dans les projets que vous êtes en train de mettre en place, vous allez voir que nous aurons des difficultés parce que les collègues ne sont pas impliqués. Ils ne sont même pas au courant de ce qui se fait. Et je crois que j'ai fini, mais...

Oui, je voulais terminer quand même sur quelque chose, parce qu'on s'était fait tellement critiquer, nous, à l'époque, quand on avait fait nos mouvements de grève, quand on avait fait la lettre ouverte, quand on avait fait le *memorandum*, en étant des agitateurs et tout cela. En fait, ce que nous, à cette époque, on mettait en exergue, c'était justement ce qui est dit dans la Cour des comptes, c'était cela. Nous, on était directeurs de laboratoire, responsables de département, et on voyait bien que le fonctionnement de notre Université n'était pas correct. Donc, ce qu'on a fait, puisque la gouvernance était un peu autiste, on a fait des mouvements pour réussir à faire passer. C'est ce qu'on a fait. On était en fait des lanceurs d'alerte. J'ai fini.

M. le Président : Merci, Professeur ROMANA. Oui, Monsieur SAFFACHE, et ensuite, Monsieur PORTECOP et Monsieur HARAL.

M. SAFFACHE, PR : Moi, après mon intervention de tout à l'heure qui s'avérait nécessaire pour mettre un peu les choses dans leur contexte, je voudrais maintenant revenir sur un point de fond du rapport, qui concerne essentiellement, c'est ce qu'évoquait notre collègue Axel ARTERON, les formations, parce que je pense que, là, il y a un vrai problème de fond sur l'offre de formation de l'Université, et c'est quelque chose que je découvre aussi régulièrement, enfin, depuis trois mois que j'exerce la fonction de Vice-président de Pôle, il y a quelque chose qui m'apparaît, mais véritablement, de façon magistrale. Et Madame ROMANA me disait à l'instant qu'un certain nombre de collègues méconnaissent ou ne sont pas informés d'un certain nombre de choses, et je peux attester ce que Madame ROMANA a dit. C'est-à-dire qu'il y a un certain nombre de collègues qui, non seulement, méconnaissent un certain nombre de choses, méconnaissent même le fonctionnement de l'Université dans laquelle ils exercent, mais surtout, n'assument pas leurs responsabilités pédagogiques. C'est un élément qu'il faut entendre.

Quand vous avez, dans une université, des masters qui sont ouverts et que les étudiants attendent leurs cours pendant un mois, deux mois, sans qu'ils aient d'enseignant face à eux, nous avons un problème, et là, je ne peux parler que du Pôle pour lequel j'exerce la fonction de Vice-président, sur le Pôle Martinique, et les doyens sont présents, et je suis navré qu'ils aient à entendre cela, mais ce sont bien eux qui doivent être à la manœuvre, dans certaines facultés, dans plusieurs composantes de notre Université. Nous avons des Masters qui dysfonctionnent gravement, et pas que des Masters, des Licences aussi. Donc, à un moment, il faudra quand même avoir le courage, l'honnêteté de se poser et de mettre tout à plat en se disant : « Peut-être faudrait-il à terme fermer certaines formations ou les restructurer profondément. », mais on ne peut plus se permettre... Hier encore, en présence du Doyen BELAISE, en présence du Vice-président de la CFVU, notre collègue Jean-Louis JOACHIM, nous avons reçu une étudiante, on va dire, porte-parole d'un Master 2, et qui nous indiquait, nous étions hier le 4 décembre, qu'elle n'avait eu quasiment aucun cours ou très peu de cours depuis la rentrée. Alors, bien entendu, on peut toujours se dire que c'est la faute de l'administration, parce que l'administration a toujours bon dos. C'est la faute de l'administration, qui n'a pas fourni les contrats à temps, qui n'a pas ceci, qui n'a pas cela. Je rappelle quand même, juste pour information, que lorsque l'on recrute des chargés d'enseignement pour faire cours, il ne faut pas attendre septembre ou octobre pour le faire, mais il faut le faire trois, quatre, cinq, six mois avant, de façon à ce qu'ils

soient opérationnels au mois de septembre. Alors, les collègues, en effet, recrutent les chargés d'enseignement au mois de septembre, et après, ils s'étonnent que les cours ne démarrent que trois mois après. Il ne faut pas s'étonner. Je pense qu'il faut que chacun assume ses responsabilités. On parlait tout à l'heure, et Monsieur AUDEBERT en parlait avec une certaine majesté, d'assumer ses responsabilités, je pense que tout le monde doit assumer ses responsabilités. Il ne s'agit pas simplement de porter la charge contre une gouvernance que l'on ne veut pas, etc., il s'agit d'être honnête, et l'honnêteté veut que l'on regarde les choses avec objectivité. L'objectivité, c'est de dire que, malheureusement, au sein de cet établissement, tout le monde veut des titres, tout le monde veut être responsable de Licence, tout le monde veut être responsable de Master, tout le monde veut avoir un titre ronflant parce que cela fait bien sur son CV, mais personne ne veut assumer les responsabilités qui vont avec les titres. Voilà. C'est tout pour l'instant.

M. le Président : Merci, Monsieur le Vice-président. Monsieur PORTECOP.

M. PORTECOP, BIATSS : Merci, Monsieur le Président. Chers collègues, je m'exprime en tant qu'élu BIATSS pour vous dire que, vous savez, le personnel BIATSS n'éprouve pas de haine. Non. Nous n'éprouvons pas de haine. Je tiens à le dire. C'est important, car l'ensemble de mes collègues, et tous les jours, je les croise dans les couloirs, parfois, me font part de leurs inquiétudes, parfois, elles dépassent un peu l'Université. On va dire, leurs inquiétudes sont plus dans leur réalité quotidienne, sociale, sociétale, dans l'avenir du monde, mais il n'y a plus cette tension que nous avons connue il y a quelques années, où la haine dirigeait les relations interpersonnelles. Et cela, croyez-moi, c'est un véritable sujet de satisfaction, et faisant partie des anciens de ce Conseil, je peux vous le dire, c'est quelque chose d'absolument précieux.

Maintenant, je prends une autre casquette. J'ai un certain regard sur ce rapport de la Cour des comptes. J'ai le regard de celui qui est aussi interpellé par ce rapport, puisque dans ce document, figurent des recommandations importantes, fortes, notamment pour ce qui est du numérique dont j'ai la charge. J'ai l'honneur de mettre en œuvre déjà depuis quelque temps, mais vous savez, ce rapport, qui ne cherche pas, c'est évident, à voir le verre à moitié plein, il essaie de regarder tout ce qui est vide, en réalité, nous donne de véritables pistes, des pistes que nous avons eu la chance de pouvoir mettre en œuvre déjà depuis quelque temps, et cela, sans attendre.

Quand je lis que nous avons laissé nos équipements centraux, informatiques, dans un état d'obsolescence, oui, on le dit, pendant plusieurs années, il n'y a pas eu d'investissement en la matière. Mes collègues ont fait avec ce qu'ils pouvaient, se sont battus pour... d'anciens disques durs, d'anciens serveurs, tant qu'ils pouvaient, mais aujourd'hui, il y a un plan d'investissement sans précédent, mais véritablement sans précédent, qui est mis en œuvre déjà depuis un an ou un an et demi, le fameux PPI numérique. Rien que cette année 2024, 1 500 000 € ont été mis en place pour rénover les infrastructures centrales, rénover les cœurs de réseau, rénover les infrastructures de sauvegarde. La Cour des comptes nous incite à aller plus loin en formalisant tout cela dans un PRA (Plan de Reprise d'Activité), un plan de continuité d'activité. Mais c'est ce que nous faisons, là. Nous sommes en pleine course. Parfois, vous en avez quelques inconvénients, quand un robot sauvegarde, alors que vous êtes en train de travailler et que cela a fait tomber quelques-uns de vos travaux. En réalité, nous mettons les choses en œuvre, et il y a toute une série de recommandations comme celle-là qui, en réalité, sont des accélérateurs. Il est dit dans le rapport, par exemple, notamment quant au numérique, que les choses sont restées relativement polarisées. Il faut voir d'où on vient, en réalité. Nous avons fait une réforme qui consiste à fusionner. Là, on pouvait parler de choses polarisées. Là, nous avons une seule Direction des Systèmes d'Information. Mais s'ils le disent, ce n'est pas par hasard. C'est qu'ils ont noté qu'il y a encore des réflexes. Disons, les collègues, parfois, de la DSIN, ont tendance à avoir des difficultés à travailler ensemble entre les pôles, malgré les équipes interrégionales.

Pour moi, je vous le dis, ce rapport est une aide plus qu'une critique, et cela nous permettra d'aller plus loin. Cette conduite du changement, parce qu'il faut vraiment parler de conduite du changement, amène parfois à ce que des collègues se sentent harcelés, se sentent bousculés par les changements que la Cour des comptes voudrait accélérer, alors que nous les mettons déjà en œuvre. Nous devons tenir compte de ces réalités, mais aussi les mettre en œuvre. Voilà. C'était simplement pour vous donner mon appréciation de la situation.

M. le Président : Merci, Monsieur PORTECOP. Monsieur HARAL, et ensuite, la Vice-présidente du Conseil d'administration.

M. HARAL, BIATSS : Cela fait 20 ans que je suis dans l'établissement, et cela fait huit ans au Conseil d'administration. Je dis cela pour les nouvelles personnes qui ne me connaissent pas. J'ai vu, depuis ces dernières années, l'effort qui a été fait, en particulier pour le personnel, que ce soit concernant leur carrière, leur promotion, et aussi pour le régime indemnitaire, puisque la Cour des comptes en parle. Mais, chers collègues, moi, au cours de ces 20 ans, j'ai été auditionné deux fois par la Cour des comptes, en début de carrière et récemment, avec le dernier rapport, et aussi par l'Inspection générale de l'enseignement supérieur. Chers collègues, chers administrateurs, il ne fallait pas s'attendre à ce que la Cour des comptes fasse des propos dithyrambiques sur le fonctionnement global de l'établissement. Elle le fait pour toutes les universités, pour tous les organismes qu'elle auditionne. Elle n'est pas là pour faire des cadeaux. Mais moi, j'aimerais vous dire que, pour ce qui concerne ma thématique, l'immobilier, puisque c'est aussi un point important dans le fonctionnement de l'établissement, puisque l'immobilier, c'est le deuxième poste de dépense après la masse salariale. Et je constate qu'il y a un contraste entre ce qu'elle a mis dans le rapport, notamment, au tout début, puisqu'elle dit que le patrimoine est vétuste. Cela ne correspond pas à ce qui a été dit... Elle est venue sur place, on a passé une journée ensemble sur l'ensemble du patrimoine de l'établissement, Guadeloupe et Martinique, elle m'a même dit : « Monsieur HARAL, on est agréablement surpris, puisqu'on a vu des universités en France hexagonale dans un sale état, et honnêtement, tout ce qui a été réalisé à l'UA, vous avez un patrimoine qui est relativement en bon état. », hormis, bien sûr, il y a les deux INSPE, ce sont deux cas particuliers, puisque ce sont des anciennes bâtisses qui appartenaient aux collectivités, mais qui n'ont pas fait l'objet de remise à niveau. Et là où la Cour des comptes, je trouve, ne va pas assez en profondeur, c'est que l'État, en tout cas, pour l'UA, quand on regarde le niveau des investissements faits ces dernières années, je suis désolé, l'État n'a pas assumé ses responsabilités. Quand on voit un contrat de plan « État-Région » de 2015-2020 transformé en contrat de convergence où il n'y a que 6 500 000 € en Martinique et 6 000 000 € en Guadeloupe, je suis désolé, ce n'est pas avec cela qu'on va remettre à niveau un patrimoine. Là aussi, l'État est responsable, et cela, la Cour des comptes n'en parle pas. Quand on veut remettre à niveau un patrimoine de 73 m², ne serait-ce que pour réhabiliter... je vous donne une idée, il faut à peu près 1 500 €/m² en réhabilitation, et en construction, aujourd'hui, on est à 3 500 €/m². Cela veut dire qu'il aurait fallu un plan de plus de 100 000 000 € pour remettre à niveau le patrimoine. Donc, la Cour des comptes peut très bien dire que le patrimoine est en mauvais état, mais qu'a fait l'État ? Par le passé, effectivement, ils ont investi pour construire, donc on a de nouvelles constructions, on a une belle bibliothèque, on a... en plus, cela remonte déjà à 15 ans, mais en tout cas, ces dix dernières années, il n'y a pas eu d'investissement, et quand je vois ce qui est fait par ailleurs, il faut savoir que nous, en tout cas, aux Antilles, on n'a pas bénéficié de subventions « plan campus » où, là, l'État a mis beaucoup d'argent pour remettre à niveau beaucoup d'universités, sachant que... Maintenant, il y a l'Université de la Guyane, mais, encore récemment, on était... enfin, on est la seule Université française dans la Caraïbe, donc on aurait dû être la base avancée de la France dans les Amériques, et pour être la base avancée, il faut investir, et cela, la Cour des comptes n'en parle pas. Voilà ce que je voulais dire, sachant que, dans le prochain contrat de convergence, là aussi, on a mis l'accent sur les campus « Santé ». C'est normal, c'est important, puisqu'on est dans une faculté de plein exercice, donc, là, il y aura des investissements, effectivement, pour les études, pour nos étudiants, mais là encore, l'État n'a mis de l'argent que sur des investissements concernant la construction, mais n'a rien mis pour la remise à niveau. Donc, là encore, je pense qu'il faut voir ce rapport... enfin, il faut apporter un œil beaucoup plus réservé. Je voulais aussi dire quelque chose, c'est que la personne, la Magistrate qui a traité ce volet, est partie deux mois après la mission, donc, c'est quelqu'un d'autre qui a rédigé le rapport, et qui n'a pas tenu compte de tout ce qui avait été vu sur place. Voilà.

M. le Président : Merci, Monsieur HARAL. La parole est à la Vice-présidente du Conseil d'administration.

Mme CASSIN, MCF, VP CA : Merci, Monsieur le Président. Je débiterai en disant à Madame FRANCIL que quand des personnes décochent des flèches, il faut qu'elles s'attendent à des réponses et que le droit parle toujours. Monsieur AUDEBERT a parlé « d'amende honorable », de « mansuétude », une fois de plus, une fois de trop. Je voudrais dire à Monsieur AUDEBERT que nous n'avons pas besoin de sa mansuétude. Ces termes toujours dépréciatifs qui sont les vôtres, toujours remplis de misogynie qui sont les vôtres, vous pouvez les garder. Il y avait plusieurs possibilités de critiquer des directeurs, vous avez choisi la DEVE, la

DIREV, en les qualifiant de simples rustines. Contrairement à ce que dit le Professeur SAFFACHE, vous avez été en responsabilité. Au début de ce mandat sur lequel débute la Cour des comptes, vous étiez DGS par intérim, vous étiez DGSA, vous avez été en responsabilité. Pendant le peu de temps où vous avez été en responsabilité, qu'avez-vous initié ? Qu'avez-vous su faire ? Posez-vous la question, pendant ce peu de temps. Rien. Donc, effectivement, vos conseils et votre mansuétude, vous pouvez vous les garder. Ensuite, votre faculté à distribuer des notes, vous parlez de copie inférieure à 6 sur 20, de classe préparatoire. Vous êtes enseignant ? Très bien. En qualifiant les magistrats, vous vous êtes permis de dire qu'ils étaient « presque gênés ». Vous vous mettez au niveau des magistrats de la Cour des comptes. Je sais que vous avez préparé ce texte depuis deux ans. Le rapport n'était même pas fait que votre texte était déjà réalisé et rédigé, mais je vais vous poser une question parce que, quand on décoche des flèches, il faut aller au bout. Est-ce que c'est parce que je suis une femme ? - Puisque vous avez déjà été jusqu'à la caricature, vous avez vous-même parlé d'outrage, de caricature, faisant référence, sans doute, à la première caricature que vous aviez faite de la VPCA - Est-ce que c'est parce que je suis une femme que vous parlez de couple exécutif ? J'attends votre réponse.

M. AUDEBERT, BIATSS : Je réponds très précisément à votre question, Madame la Vice-présidente. Vous regrettez que, visiblement, j'aie utilisé le mot « couple exécutif ». D'accord.

Mme CASSIN, MCF, VP CA : Non. Je ne le regrette pas. Je vous demande de vous expliquer là-dessus.

M. AUDEBERT : Un couple exécutif : le Président du CA, Vice-président du CA, mais bon, ce n'est pas grave.

Mme CASSIN, MCF, VP CA : Est-ce que si cela avait été deux hommes, vous auriez parlé de couple exécutif ?

M. AUDEBERT : Est-ce que vous auriez préféré que j'utilise, par exemple, le mot « duumvirat » ? Dans « duumvirat », il y a « viril » dedans. Peut-être, cela ne vous aurait pas plu, un « duumvirat » ? Vous savez, un « duumvirat ».

Mme CASSIN, MCF, VP CA : Je vous demande de vous expliquer sur le terme choisi. Vous n'avez pas choisi celui-là. Expliquez-vous sur celui que vous avez choisi.

M. AUDEBERT : Oui, mais c'est ma réponse. Vous auriez préféré le « duumvirat » ?

Mme CASSIN, MCF, VP CA : Votre réponse ne peut pas être ma préférence. Votre choix, assumez-le.

M. AUDEBERT : Non, mais le vocable que j'ai utilisé, visiblement, ne rencontre pas votre approbation. Donc, c'est que vous auriez préféré...

Mme CASSIN, MCF, VP CA : Vous l'avez utilisé à trois reprises. Vous auriez pu choisir des synonymes à ces moments-là.

M. AUDEBERT : Et bien, « duumvirat », vous préférez ?

Mme CASSIN, MCF, VP CA : Je ne veux pas préférer.

M. AUDEBERT : Il y a « viril » dedans, donc...

Mme CASSIN, MCF, VP CA : Vos prises de parole...

M. AUDEBERT : Vous auriez dit probablement que c'est encore misogyne si cela avait été un « duumvirat ».

Mme CASSIN, MCF, VP CA : Mais cela ne l'a pas été.

M. AUDEBERT : C'est misogyne ?

Mme CASSIN, MCF, VP CA : Alors, pourquoi avoir choisi la DIREV et la DEVE ? Pourquoi sont-elles de simples rustines ? Il y a un nouveau DGSA des finances, il y a un contrôleur de gestion, pourquoi elles ?

M. AUDEBERT : D'accord, je réponds à votre question, Madame, mais j'aimerais bien que vous me permettiez de finir ma phrase, c'est tout. À votre première question, vous regrettiez visiblement le mot

« couple exécutif ». Cela m'a paru naturel, mais vous le prenez mal. Pas de souci. J'aurais dû peut-être donc utiliser « duumvirat ». Je ne suis pas sûr que cela vous aurait également plu.

Sur la deuxième question, pardonnez-moi, du coup, elle m'a échappé. Votre deuxième question, c'est... ? La DIREV et la DEVE. Mais, encore une fois, si vous aviez vraiment écouté l'objet de mon discours, le centre de mon discours, c'était de dire que la question n'était pas : « Qu'est-ce qu'on va faire ? », c'est : « Comment on va le faire ? ».

Mme CASSIN, MCF, VP CA : Non, vous les aviez qualifiées de simples rustines. C'est cette explication.

M. AUDEBERT, BIATSS : Mais écoutez. Laissez-moi finir ma phrase, s'il vous plaît.

Mme CASSIN, MCF, VP CA : Non, mais répondez à la question. Ne répondez pas à côté.

M. AUDEBERT, BIATSS : J'y réponds.

Mme CASSIN, MCF, VP CA : Allez-y.

M. AUDEBERT, BIATSS : Ce n'est pas ma nature de répondre à côté. Je peux vous le dire.

Mme CASSIN, MCF, VP CA : Si.

M. AUDEBERT : Non, mais laissez-moi finir ma réponse. Le premier objet de ma réponse, c'est de vous dire, effectivement, que DIREV et DEVE, le mot « rustines » est venu à mon esprit...

Mme CASSIN, MCF, VP CA : Non, vous avez préparé votre texte.

M. AUDEBERT, BIATSS : Bien sûr que je l'ai préparé.

Mme CASSIN, MCF, VP CA : Alors, pourquoi elles ?

M. AUDEBERT, BIATSS : Laissez-moi finir ma réponse.

Mme CASSIN, MCF, VP CA : Répondez à la question posée.

M. AUDEBERT, BIATSS : Est-ce que vous m'autorisez à finir ma phrase pour répondre à votre question ?

Mme CASSIN, MCF, VP CA : Si vous répondez, allez-y.

M. AUDEBERT, BIATSS : Merci. Donc, si j'ai utilisé le mot « rustines » pour qualifier DIREV et DEVE, c'est pour illustrer le fait que l'objet de cette feuille de route me paraissait un peu à côté de la plaque. L'objet n'est pas de faire ce qu'il faut faire, mais comment le faire : le cadre, le cap, le projet, le projet d'établissement, et non pas simplement les outils. J'entendais Monsieur l'administrateur PORTECOP intervenir tout à l'heure. Il est au courant. Par exemple, un logiciel. C'est ravissant d'avoir un logiciel, mais c'est l'usage que l'on en fait, c'est la façon dont on se l'approprie qui va faire qu'on va avoir les résultats par rapport aux objectifs qu'on se fixe.

Mme CASSIN, MCF, VP CA : Comme d'habitude, vous tournez. Vous essayez de ne pas répondre à la question.

M. AUDEBERT, BIATSS : Non. Mais, c'est une illustration de ce que vous dites.

Mme CASSIN, MCF, VP CA : Non, ce n'est pas une illustration sur le fait que vous avez choisi les deux seules femmes, les deux seules nouvelles femmes directrices pour parler de simples rustines.

M. AUDEBERT, BIATSS : Je n'y pensais même pas.

Mme CASSIN, MCF, VP CA : Ah bon ! Vous n'y pensiez pas ? C'est vrai ? Un texte aussi bien préparé ? C'est vrai ?

M. AUDEBERT, BIATSS : Je vais vous dire, je n'ai même pas suivi... La réponse est « non ». Effectivement, puisque ce sont deux femmes qui sont à la tête de la DEVE et de la DIREV, la réponse est « non », je n'ai pas pensé à qualifier ces deux femmes pour la DEVE et la DIREV. Je redis que l'objet de mon intervention, c'est de dire : « La question n'est pas de savoir ce qu'on va faire, c'est aussi ce qu'on va faire, mais c'est la façon

dont on va le faire. ». C'est très important. Comme un logiciel, c'est la façon dont on va se l'approprier. C'est la façon dont on va former les gens dans un cadre plus global, suivant des orientations qu'on va leur fixer. Ce n'est pas le logiciel par lui-même. La DIREV et la DEVE sont la même chose. La DEVE et la DIREV sont la même.

Mme CASSIN, MCF, VP CA : Excusez-moi. Dans la façon, il y a le respect. Si on doit cheminer, justement, comme vous le souhaitez, il faut respecter les gens.

M. AUDEBERT, BIATSS : Je les respecte, Madame.

Mme CASSIN, MCF, VP CA : Non.

M. AUDEBERT, BIATSS : Si. Trouvez une trace, le moindre symptôme d'un irrespect. Cela fait 25 ans que je suis là, l'irrespect, ce n'est pas ma nature.

Mme CASSIN, MCF, VP CA : Alors, je voudrais poursuivre là-dessus, puisque vous essayez de vous dérober. Si, vous essayez de vous dérober.

Mme ROMANA, PR : Si on pouvait avancer sur le compte rendu de la Cour des comptes, ce serait bien quand même.

Mme CASSIN, MCF, VP CA : Il faut assumer quand on emploie des termes. Les termes étaient choisis.

M. AUDEBERT, BIATSS : Madame la Vice-présidente, j'assume plein pot. Je vous écoute.

Mme CASSIN, MCF, VP CA : C'est parce que vous n'avez pas été au bout de l'explication, vous avez tourné autour du pot, et vous n'avez pas été capable d'expliquer le choix « couple exécutif ». Vous avez proposé un synonyme, n'assumant pas.

M. AUDEBERT, BIATSS : Je peux recommencer, si vous voulez, ma démonstration. Ce sera la même.

Mme CASSIN, MCF, VP CA : Non, merci.

M. AUDEBERT, BIATSS : Je vous écoute, Madame la Vice-présidente, puisque je n'ai pas répondu. Continuez.

Mme CASSIN, MCF, VP CA : Je voudrais aussi dire que ce CA n'est pas muet. Je suis Vice-présidente de ce Conseil d'administration, et sachez que, pour nous, le travail ne se fait pas en Conseil d'administration. Il se fait tous les jours avec tous les collègues. Vous avez parlé de gouvernance ou de je ne sais quoi sans partage. Je ne sais pas le terme que vous avez employé avant...

M. AUDEBERT : Pouvoir sans partage.

Mme CASSIN, MCF, VP CA : Pouvoir sans partage. Ce pouvoir sans partage, il n'existe pas, justement, parce que toutes les personnes avec qui nous travaillons sont en responsabilité. La raison pour laquelle nous fonctionnons de la façon dont nous fonctionnons, où nous réussissons à chaque fois, où nous sommes élus, où l'équipe est élue à chaque niveau, du plus petit niveau au plus haut niveau, c'est parce que, justement, nous travaillons en concertation et en équipe. Chaque membre de l'équipe est en responsabilité, et nous travaillons tous les jours. Donc, en Conseil d'administration, pourquoi les gens ne parlent pas ? C'est parce que ce sont les membres de la même équipe, et c'est l'équipe qui agit. D'accord ? C'est la première fois que, dans cet établissement, justement, il y a autant de personnes qui soient réellement en responsabilité, et moi, je trouve quand même étonnant, parce que vous parlez avec une espèce d'extériorité vraiment surprenante, quand on sait que, lorsque l'équipe précédente est arrivée, il n'y avait pas de RIFSEEP. Vous étiez DGSA, il n'y avait pas de RIFSEEP, il n'y avait pas d'accréditation. L'accréditation datait de sept ans pour l'offre de formation qui était obsolète. Au niveau de la recherche, les procédures n'étaient même pas installées. Donc, franchement, Monsieur AUDEBERT, ce rapport, vous devriez le lire avec humilité et remercier les personnes qui ont entamé le processus de rétablissement. Rétablissement, cherchez la signification de ce mot, vous qui aimez tant jouer avec les mots. Merci.

M. AUDEBERT, BIATSS : Je vous invite également à observer cette humilité, effectivement, par rapport à cette attitude qui ne me semble pas coller avec la réalité. Je n'y développe aucune agressivité. On

commence. Je pense qu'effectivement, l'humilité fait partie des choses à avoir. Je ne suis pas sûr, à vous entendre, que l'humilité est l'élément caractéristique de votre personnalité.

Mme CASSIN, MCF, VP CA : Mais Monsieur AUDEBERT, vous savez, je réponds à votre caricature. Je ne suis pas celle que vous avez dessinée. Je ne suis pas Bécassine. D'accord ? J'ai du caractère, effectivement.

M. le Président : Bien. Nous allons...

M. AUDEBERT, BIATSS : Est-ce que je peux répondre sur la caricature « Bécassine » parce que cela n'a rien à voir.

M. le Président : Non, Monsieur. Vous ne pouvez pas répondre. Je vais m'exprimer et ce sera le mot final de ce point, puisqu'il n'y a pas de vote. Monsieur AUDEBERT, je vais vous répondre parce que vous vous êtes adressé à moi. Je vais demander à mon cher ami et collègue, le Professeur ZAHIBO, de bien vouloir se reculer légèrement parce que sa stature m'empêche de voir Monsieur AUDEBERT, et je dois le voir pour m'adresser à lui. Merci beaucoup, Monsieur.

M. AUDEBERT, BIATSS : Je peux me déplacer, si vous voulez.

M. le Président : Non, vous pouvez rester là où vous êtes, Monsieur AUDEBERT.

M. AUDEBERT, BIATSS : Et je peux même venir devant.

M. le Président : Je ne vous demande rien, Monsieur AUDEBERT. Effectivement, je rejoins les propos de la VPCA lorsqu'elle dit que vous avez écrit ces propos, que je qualifierai de laborieux, avant même la sortie du rapport, tant ils n'ont aucun rapport avec le contenu du document produit par la Cour. Il m'est impossible de vous répondre, Monsieur AUDEBERT, sur le fond, car de fond, il n'y avait pas dans vos propos. Il y avait, en revanche, une forme, il y avait de l'indignité dans vos propos. Une indignité teintée d'insultes, un discours nauséabond qui était une invitation qui m'était faite, puisque vous vous adressiez à moi, de venir m'ébattre dans la fange. Permettez-moi, Monsieur AUDEBERT, de décliner cette invitation.

Vous m'avez traité de menteur. Vous avez traité toutes les cadres qui ont été recrutées, et en particulier, ces femmes cadres qui ont été recrutées, pour la plupart présentes ici, devant vous, Monsieur AUDEBERT, vous les avez traitées de rustines, ces personnes qui travaillent dur tous les jours, qui nous ont rejoints pour travailler, pour redresser cet établissement, qui donnent de leur temps sans compter. Certaines quittent les services centraux à 20 h 00, à 20 h 30, à 21 h 00. Certaines sont là ce samedi. Elles travaillent dur pendant des heures, et pas dans des boulangeries, pendant les heures de travail. Pas dans des boulangeries, Monsieur AUDEBERT, dans leurs bureaux, et la gouvernance que vous attaquez n'est nullement attaquée dans le rapport de la Cour des comptes. À aucun moment, on ne parle de pouvoir excessif, de je ne sais trop quoi. Cette gouvernance n'est pas attaquée. Ce qui est décrit, c'est la structure même des lois qui régissent l'Université et qui rendent complexe la gouvernance. C'est celle qui est attaquée. À aucun moment, il n'y a d'abus de pouvoir ou quoi que ce soit de ce type.

En revanche, l'administration, elle est fragile. Oui, elle est fragile, et on la restructure, on la consolide, et on avance et on avance bien, et effectivement, la Cour le reconnaît, mais vous avez raté ces parties où il est, à chaque fois, question de processus de rétablissement entamé, de choses qui s'améliorent, c'est écrit partout, de construction budgétaire, de compte financier 2022 qui est présenté de la bonne façon. Donc, bien sûr, on ne peut pas nier ce qui n'a pas été depuis 2017, sachant que ce qui n'a pas été depuis 2017 est dû à tout ce qui s'est passé pendant que vous étiez le seul DGSA de cette Université, à partir de 2013, Monsieur AUDEBERT. Vous avez pris vos fonctions en octobre 2013, juste après les fonctions de Madame la Présidente MENCÉ-CASTER, et vous étiez le seul DGSA de l'établissement. Il n'y en avait pas d'autre, et le DGS était inexpérimenté. Je n'ai aucune critique à formuler face à ce Monsieur, mais il ne pouvait pas deviner, du jour au lendemain, comment fonctionnait une université, en revanche, vous qui étiez là depuis plus de dix ans, dans cette Université, vous étiez normalement son point d'appui et le point d'appui de toute l'administration qui s'est effondrée. On a vu le résultat que cela a donné. Donc, au lieu de détourner l'attention avec des charges violentes, vous devriez prendre vos responsabilités, Monsieur AUDEBERT, et présenter ici même vos excuses à tout le monde pour avoir démolé cette Université que nous sommes en train de reconstruire, et ce sera le mot final, et nous passons à l'autre point de l'ordre du jour.

M. AUDEBERT, BIATSS : J'aimerais bien, Monsieur le Président... Lisez le haut de la page 60.

M. le Président : Vous pouvez sourire et rire si vous voulez, nous aimons cette Université.

M. AUDEBERT, BIATSS : Je ne rigole pas.

M. le Président : Donc, rigolez tant que vous voulez, mais la police, c'est moi qui la fais ici.

M. AUDEBERT, BIATSS : Le haut de la page 60, Monsieur le Président.

3) Affaires juridiques et institutionnelles

a) Statuts de l'université des Antilles

M. le Président : Nous avons des modifications que nous souhaitons proposer aux administrateurs sur les statuts. Elles sont indiquées en rouge dans le texte que vous avez reçu. Si vous avez des questions, Madame la Directrice des Affaires juridiques et institutionnelles est présente, et moi-même, et nous y répondrons. Est-ce que vous avez des questions sur les propositions techniques de modification des statuts ? Pas de questions ? Oui, Monsieur HUNEL, allez-y.

M. HUNEL, MCF : Juste le temps de retrouver la page, par rapport aux modifications.

M. le Président : Mais, je vous en prie.

M. HUNEL : Voilà. C'est par rapport au paragraphe qui a été supprimé au début de la page 14 du statut de l'Université. Ce texte parlait de la possibilité d'octroyer des délégations de signature aux vice-présidents de pôles. Alors, je pense que, justement, au regard du rapport de la Cour des comptes, supprimer ce paragraphe qui, certes, je vous l'accorde, était mal placé dans les statuts, puisqu'il était dans l'article 14 qui faisait référence au Vice-président « Vie étudiante » et non être placé dans l'article 8 qui fait référence aux vice-présidents de pôles, je pense qu'il ne s'agit pas de supprimer ce paragraphe, mais juste de le déplacer.

M. le Président : Je vais vous répondre tout de suite, Monsieur HUNEL, c'était un doublon. Ce paragraphe est à l'identique dans l'article 6 à la page 10, donc on ne peut pas le répéter deux fois dans le texte, cela n'a pas de sens. C'était une erreur, effectivement, on l'a repérée, donc on a supprimé cette partie, mais elle est identiquement positionnée quelques pages avant, à la page 10, dans l'article 6. Est-ce qu'il y a d'autres questions ou remarques ?

M. HUNEL, MCF : J'ai une autre remarque sur la compréhension de l'article 25 et de sa philosophie, la nécessité de l'avoir mis, puisqu'il n'était pas là avant.

M. le Président : Madame la DAJI... C'est l'article sur les modalités de désignation des personnalités extérieures, à la page 21.

Mme KARIOUA, DAJI : C'est pour compléter les dispositions réglementaires du Code de l'Éducation qui prévoit, article D 719-42, qui dit que les statuts précisent le mode de désignation par ces conseils des personnalités extérieures qui siègent à titre personnel, ce qui n'était pas encore le cas dans nos statuts. On a juste repris la procédure qui était déjà existante. On l'a juste entérinée pour rentrer dans le cadre réglementaire.

M. le Président : Très bien. Merci, Madame la DAJI. Est-ce qu'il y a d'autres questions ou remarques ?

M. HUNEL, MCF : Monsieur le Président.

M. le Président : Monsieur HUNEL, vous pouvez continuer.

M. HUNEL, MCF : Si vous me le permettez. Par rapport à cet article, dans le dernier paragraphe, lorsque la personnalité qui a été élue n'est plus, vous mettez le terme « désignée ». Je pense qu'il serait mieux de mettre de nouveau le terme « élue », puisque ces personnalités extérieures sont élues par les élus du Conseil. Ce n'est pas une désignation, c'est une élection.

M. le Président : Une désignation peut être une élection, mais enfin, bon. Madame la DAJI, si vous voulez répondre.

Mme KARIOUA, DAJI : Sur le même article du décret que je viens de citer, il parle bien de mode de désignation, qui peut être une élection, donc, en fait, c'est pour cela qu'on utilise le terme. Cela faisait beaucoup de répétitions, sinon, mais c'est la même chose.

M. le Président : Le terme « désignée » est plus large, il inclut l'élection, et donc, pour ne pas avoir trop de répétitions dans le texte, mais je pense que le texte ne souffre d'aucune ambiguïté. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Monsieur AUDEBERT.

M. AUDEBERT, BIATSS : Ma question est plutôt relative à la méthode qui est utilisée. Est-ce qu'il n'y aurait pas eu, Monsieur le Président, est-ce qu'il n'aurait pas mieux valu, est-ce qu'il ne vaudrait pas mieux, d'ailleurs, à l'avenir, lorsqu'on propose des modifications statutaires ou autres, d'ailleurs, c'est un propos général, les présenter *ab initio*, en disant : « Voilà ! Nous avons modifié ceci suivant tels objectifs, avec telles raisons d'être, tels motifs, et voilà ce que nous vous proposons. », plutôt que ce soit à nous d'aller, si je puis dire, piquer dans chaque paragraphe et identifier ce qui pourrait nous poser problème ?

M. le Président : Monsieur AUDEBERT, je pense que les administrateurs sont, pour la plupart, en tout cas, investis et travaillent, lisent les documents, les étudient, et c'est comme cela qu'ils progressent, je pense, donc ce n'est pas la peine de leur mâcher le travail, puisque ce qu'on a fait, c'est effectivement de surligner, de mettre en rouge toutes les modifications, donc charge à chacun de les regarder, et puis, de préparer ses questions le moment venu, mais on ne va pas surcharger l'administration de travail en vous faisant une notice et un guide à chaque fois qu'on fait quelque chose. Les gens ont beaucoup de travail dans cet établissement, Monsieur AUDEBERT. Est-ce qu'il y a d'autres remarques ou questions ? Donc, on va passer au vote sur ces éléments. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Merci beaucoup.

b) Note de cadrage juridique des statuts de composantes de l'université des Antilles

M. le Président : On passe ensuite à la note de cadrage juridique des statuts des composantes de l'Université des Antilles. Cette note de cadrage est importante. Elle reprend les textes réglementaires et législatifs qui sont présents dans le Code de l'Éducation. Il n'y a aucune prise d'initiative de l'Université dans ce document, mais c'est un texte important qui permettra à l'ensemble des directeurs de composante de bien vérifier que leurs statuts sont conformes à la réglementation. Et donc, on a repéré ça et là des points de fragilité. Au fur et à mesure, nous allons demander aux directeurs de bien vouloir les corriger et, là encore, il s'agit seulement de la réglementation, avec quelques conseils, bien entendu, quelques préconisations, mais qui ne sont que des préconisations pour que les statuts soient solides. Est-ce que vous auriez des questions ? Oui, Monsieur HUNEL.

M. HUNEL, MCF : J'ai lu cette note, et effectivement, dans les textes de loi, il est précisé la durée du Directeur de composante, clairement, qui doit être de cinq ans, renouvelable une fois, par contre, il n'est pas précisé la durée des mandats des élus au Conseil. Dans la proposition qui est faite, elle est dite de quatre ans pour les élus au Conseil, et de cinq ans, c'est la loi qui l'oblige, pour le Directeur. Ma question, c'est : est-ce que ce ne serait pas intéressant d'harmoniser et de mettre cinq ans pour tout le monde, de façon que le Directeur de composante travaille avec un Conseil qui soit en conformité avec son... ?

M. le Président : Malheureusement, ce sont des dispositions, Monsieur HUNEL, qui sont nationales.

M. HUNEL, MCF : Non, mais la disposition des quatre ans, j'ai bien pris le temps de vérifier. J'ai même interrogé un de mes amis au Ministère, c'était entre quatre et cinq ans, et c'est libre. C'est à l'Université d'en décider. Je parle bien de l'élection des élus au Conseil.

M. le Président : Il ne me semble pas que ce soit libre. Il me semble que les élus sont élus pour quatre ans.

M. HUNEL, MCF : Le texte ne parle que, vous pouvez vérifier, de l'élection...

M. le Président : Nous vérifierons, Monsieur HUNEL. Nous laisserons le service juridique vérifier. Là, de toute façon, tout ce qui est écrit, ce sont des textes de loi.

M. HUNEL, MCF : C'était une suggestion.

M. le Président : Oui, j'ai bien compris. Là, ce sont des textes de loi, donc on ne peut pas modifier ce document, encore une fois, puisque, là, on s'est contentés d'agencer intelligemment les différents articles du Code de l'Éducation qui sont relatifs à la composition des composantes, donc s'il faut qu'on aille plus loin et que nous, on propose d'aligner ces mandats, pourquoi pas ? Mais, encore faut-il que ce soit légal. Cela, ce n'est pas à moi d'en décider aujourd'hui, mais la Directrice des Affaires juridiques pourra vérifier ce point, mais pour ma part, il me semble que ce sont bien quatre ans pour les membres des conseils, et cinq ans, c'est sûr, pour le Doyen, mais on regardera. Est-ce qu'il y a d'autres remarques ou questions ? Donc, on passe au vote. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Merci beaucoup.

c) Charte de mise en œuvre des conseils de perfectionnement au sein des composantes de l'UA

M. le Président : Nous avons maintenant une charte de mise en œuvre des conseils de perfectionnement au sein de nos composantes. Est-ce que cela appelle des remarques de votre part ? Pas de remarques ? Donc, on va passer au vote sur la charte concernant les conseils de perfectionnement. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Merci.

d) Conventions

M. le Président : Ensuite, concernant les conventions, nous avons une convention avec l'ANR concernant un projet qui a été labellisé, qui a été retenu, qui s'appelle « CyberEDAntilles », porté par l'Université des Antilles et qui concerne des formations sur la cybersécurité. Est-ce que vous auriez des questions sur ce point ? Il a été validé en CAC la semaine dernière. Oui, Monsieur HUNEL.

M. HUNEL, MCF : Monsieur le Président, on ne peut qu'approuver la mise en place de ce projet. Je ne puis cependant que regretter l'absence de concertation en amont du porteur de projet. En effet, nous découvrons ce projet lorsque tout est fini, ayant pris soin d'interroger les collègues sur le Pôle qui s'occupe de l'Informatique, notamment moi, et surtout que nous avons des initiatives en la matière et des contacts avec des acteurs du Pôle Martinique. C'est bien dommage qu'on découvre *a posteriori*, et c'est peut-être, je pense, un peu ce que disait le rapport de la Cour des comptes, peut-être que je l'ai mal lu, mais cette approche un petit peu descendante et pas coconstruite. Je pense que là, par exemple, un projet comme cela qui est si intéressant, on pourrait le coconstruire parce qu'il y a plein de personnes qui ont déjà pris des initiatives, justement sur cette question-là, et qui n'ont même pas été sollicitées et interrogées.

M. le Président : Bien. Monsieur HUNEL, je vous précise qu'effectivement, le meilleur moyen d'être associé à un projet, c'est de le porter, donc, effectivement, quand vous prenez des responsabilités et des initiatives que vous travaillez et que présentez des projets, vous êtes sûrs de ne pas être ignoré. C'est le premier point. Le deuxième point, c'est que ce projet, effectivement descendant comme vous dites, a été initié par l'établissement et a été confié par un professeur des universités en Informatique, Monsieur STATTNER, qui a pris soin de contacter la CTM, la Région Guadeloupe, le Département de Guadeloupe, les gendarmeries, les rectorats, des CFA, toutes sortes d'associations également, donc vous ne pouvez pas dire qu'il n'y a pas eu de concertation. Le fait que le porteur de projet n'ait pas diffusé à toute la communauté universitaire son projet, cela me semble normal. Quand vous portez un projet, vous avez un périmètre, donc vous avez besoin de compétences, et vous cherchez des personnes qui ont ces compétences. C'est tout.

Bien. Il y a une deuxième convention qui est une convention de partenariat entre l'IUT et...

Mme ROMANA, PR : Monsieur le Président, excusez-moi. Laurence ROMANA.

M. le Président : Oui, Madame ROMANA. Je suis en train de parler, Madame ROMANA. Est-ce que vous pouvez me laisser finir ?

Mme ROMANA : D'accord, mais je reviens sur...

M. le Président : Oui, il n'y a aucun problème, Madame ROMANA, on n'a pas voté pour l'instant. Il y a deux conventions. La première, je viens d'en parler, j'ai eu une première question, et la deuxième est entre

l'IUT et le SASU Sirius Medicines en Guadeloupe. Madame ROMANA, vous vouliez revenir sur la convention ANR ? Je vous écoute.

Mme ROMANA, PR : Oui. Juste pour bien comprendre, c'est une convention « établissement » ? C'est une convention qui est portée par l'établissement à travers un collègue, c'est bien cela ou pas ?

M. le Président : C'est une convention « établissement », oui, portée par un collègue de l'établissement au titre de l'établissement.

Mme ROMANA, PR : Voilà. Donc, si c'est une convention « établissement », dans ce domaine-là, je pense que notre établissement ne peut pas en avoir dix mille. Il en a eu, et c'est elle qui fédère la politique de l'établissement tout autour des cyberattaques et de tout cela. Donc, ce que dit Monsieur HUNEL, je pense, c'est qu'effectivement, si c'est un projet : « Moi, dans mon laboratoire, je veux monter un projet « recherche ». Je ne vais pas aller chercher des collègues à droite, à gauche. Je vais le monter, c'est mon laboratoire. C'est au niveau de mon laboratoire. ». Maintenant, quand on a un projet au niveau d'un établissement, il est bien évident, me semble-t-il, qu'il faut contacter quand même les collègues de l'établissement. Ce n'est pas le laboratoire STATNER qui fait le projet, c'est l'établissement, ou alors, je n'ai pas compris.

M. le Président : Je ne me permettrai pas de dire si vous avez compris ou pas, Madame ROMANA. Je vous dirai simplement que, encore une fois, quand vous portez un projet, vous avez un périmètre dans ce projet, en termes de compétences, en termes de besoins, donc vous ne pouvez pas porter un projet avec 400 personnes autour de vous. Donc, vous définissez un nombre de collègues que vous sollicitez. Vous ne pouvez pas solliciter tout le monde. Là, il s'agit d'un projet d'informatique, de formation, et qui va se décliner sur toute l'Université, donc, oui, sur les deux pôles universitaires, y compris celui de Martinique et celui de Guadeloupe, et donc, il n'y a pas de... vous restez sur votre laboratoire quand vous portez un projet pour des raisons bien précises, notamment de compétences. Vous n'avez peut-être pas besoin des compétences des laboratoires d'à côté. Là, on n'est pas dans un laboratoire, mais Monsieur STATNER, j'imagine, avait identifié les compétences dont il avait besoin, et il les a sollicitées. Alors, vous répondez favorablement ou défavorablement lorsqu'on vous sollicite, mais on ne peut pas solliciter tout le monde. Il y a un projet, il y a un porteur de projet, il y a un but à atteindre, et donc, Monsieur STATNER, il a toute ma confiance pour que ce but soit atteint, et jusqu'à présent, les choses se passent bien. Maintenant... puisque je vous rappelle quand même que, là, on parle de cela, on est en train d'essayer de stigmatiser un collègue qui a monté un projet ANR de 2 900 000 € et qui est lauréat, donc c'est quand même une bonne nouvelle pour l'Université. Oui, tout le monde n'est pas dans la partie, n'a pas été embarqué dans l'aventure, mais c'est quand même un succès, donc il faut quand même remettre les choses à leur place. Je veux bien qu'on critique tout et n'importe quoi, mais il ne faut quand même pas qu'on s'entre-tue et qu'on tue cet établissement par de la négativité, de la toxicité, et que, dès que quelqu'un réussit, on lui en veut. Cela ne va pas marcher. On ne peut pas s'entre-tuer comme cela tout le temps. On ne peut pas tirer sur les gens qui travaillent et qui, en plus, réussissent après avoir travaillé. Donc, chacun sa carrière. On ne va pas revenir sur la carrière des uns et des autres, mais chacun ses choix de carrière, chacun son niveau de compétence, et chacun son CV.

Mme ROMANA, PR : Monsieur le Président, me permettez-vous de répondre, s'il vous plaît ?

M. le Président : Pardon ?

Mme ROMANA, PR : Me permettez-vous de répondre ?

M. le Président : Je vous en prie, Madame ROMANA. Je n'ai empêché personne de parler.

Mme ROMANA, PR : Je vous remercie. Parce que vous avez toujours cette fâcheuse manie de dire, de faire parler les gens là où ils ne veulent pas aller. Vous ne m'avez jamais entendu dire que ce projet-là n'est pas un bon projet...

M. le Président : Mais je ne vous ai pas entendu dire que c'est un bon projet non plus.

Mme ROMANA, PR : D'accord. C'est vrai. Vous avez raison. Non, vous n'avez pas dit cela, qu'on tire sur les gens. Moi, je ne tire sur personne, donc s'il vous plaît, d'abord, et ce que je vous dis, je répète, c'est un projet d'établissement, ce n'est pas un projet de laboratoire. Voilà.

M. HUNEL, MCF : Monsieur le Président, s'il vous plaît.

M. le Président : Allez-y, Monsieur HUNEL.

M. HUNEL, MCF : Je vous rappelle que lorsque j'ai débuté mes propos, j'ai commencé par dire qu'on ne peut que se féliciter de ce projet, donc je n'ai jamais critiqué et dit que ce projet était mauvais. J'ai parlé d'une réflexion collective intéressante. C'est tout, et je pense qu'il y a des collègues, ici, sur le Pôle Martinique, qui sont en lice, déjà, sur ces problématiques, et je pense que Madame FRANCIL avait fait une remarque très intéressante sur le respect qu'on doit s'apporter, et je pense que j'ai toujours été très respectueux, et c'est regrettable que certains collègues n'aient pas cette éducation.

M. le Président : Bien. Donc, il y a une autre convention. Est-ce qu'il y a des questions sur la convention de partenariat de l'IUT de Guadeloupe ? Donc, je vous propose, compte tenu des débats, qu'on fasse deux votes distincts, comme cela, chacun pourra s'exprimer pleinement. Sur la convention ANR, le projet « CyberEDAntilles », je sollicite votre avis, un avis favorable. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote « contre » ? Donc, unanimité.

Sur la deuxième convention de l'IUT de Guadeloupe, qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote « contre » ? Unanimité également, merci.

Nous changeons de chapitre et passons aux Affaires financières. Je vais laisser la parole, pour le premier point...

Mme ROMANA, PR : Monsieur le Président.

M. le Président : Oui ?

Mme ROMANA, PR : Excusez-moi. Il n'y avait pas une convention de formation professionnelle aussi ? Il n'y a pas un truc comme cela à l'ordre du jour ?

M. le Président : Moi, j'ai deux conventions. Je ne sais pas si on en a raté une. Vous avez une troisième convention ? Oui, effectivement, vous avez raison. C'est qu'elle est très fine. Merci beaucoup, Madame ROMANA, de votre vigilance. Convention de formation professionnelle, est-ce que vous auriez des questions ?

Mme ROMANA, PR : Laurence ROMANA. J'aurai juste une question. Je n'arrive pas à comprendre le cadre d'application de cette convention, donc peut-être nous éclairer, en tout cas, m'éclairer.

M. le Président : D'accord, mais la Formation continue n'est pas présente, je crois, Madame BERTO GAL n'a pas été là, donc Madame la DAJI, peut-être, peut nous dire un mot sur cette convention, s'il vous plaît, puisqu'elle l'a examinée.

Mme KARIOUA, DAJI : En fait, dans la continuité des conventions, des modèles-types qu'on vous avait transmis lors du précédent CA, c'est juste une convention qui était passée, malheureusement, à la trappe lors de l'envoi, pour que vous puissiez la valider, et celle-là concerne les conventions de formation professionnelle, donc cela s'applique dans certains types de convention que notre CFA va réaliser, et là, c'est pour donner un cadre pour qu'on puisse avoir le même cadre et que cela puisse faciliter le traitement au niveau administratif.

M. le Président : Merci. Donc, effectivement, c'est un document important, puisqu'on n'aura pas à chaque fois à essayer de construire une convention, on aura le modèle-type déjà préétabli. Est-ce qu'il y a d'autres questions sur ce point ? Non ? Donc, on passe au vote sur cette convention professionnelle qui avait déjà été oubliée une première fois. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote « contre » ? Merci.

4) Affaires financières

a) Modification des enveloppes budgétaires destinées au CIA et aux primes de fin d'année 2024

M. le Président : On revient au chapitre « Affaires financières » avec la modification des enveloppes budgétaires destinées au CIA et aux primes de fin d'année. Je crois que c'est Monsieur le Directeur des Affaires financières qui prend la parole sur ce point.

M. SUBITS, DAF : Bonjour à tous. Effectivement, on propose d'augmenter de 15 000 € l'enveloppe du CIA afin de permettre de répondre à toutes les propositions qui ont été faites par les directeurs et les responsables de service pour leurs agents, pour une enveloppe totale de 665 000 € pour cette année 2024.

M. le Président : Est-ce que vous avez des questions sur ce point ? Oui, Monsieur AUDEBERT.

M. AUDEBERT, BIATSS : Monsieur le Président, m'autorisez-vous à citer une phrase du rapport de la Cour des comptes, à la page 45, parce que nous n'avons pas eu le rapport de la Cour des comptes dans vos envois ?

M. le Président : Monsieur AUDEBERT, le rapport de la Cour des comptes, c'était le premier point de l'ordre du jour. Je l'ai mis volontairement au début pour que le débat ne soit pas tronqué. Maintenant, on est passés à autre chose, donc si vous avez quelque chose à dire...

M. AUDEBERT, BIATSS : Non, bien sûr.

M. le Président : C'est lié ou non, mais on ne parle pas de la Cour des comptes, Monsieur AUDEBERT.

M. AUDEBERT, BIATSS : Je vais poser la question différemment. Il s'agit donc d'une modification des enveloppes budgétaires destinées au CIA et aux primes de fin d'année 2024. Monsieur le Président, est-ce que vous avez fait en sorte de vous conformer à ce qui a été demandé par la Cour des comptes, selon laquelle le montant des heures complémentaires est inférieur et toujours supérieur au maximum annuel voté ? L'UA a donc préféré réduire les primes des personnels BIATSS plutôt que d'agir sur le volume d'heures complémentaires des enseignants et enseignants-chercheurs. Où en êtes-vous donc dans cet effort conforme au rapport de la Cour des comptes, en la matière, c'est-à-dire en matière d'enveloppe budgétaire destinée au CIA et aux primes de fin d'année ? Où en êtes-vous dans cet effort que requiert la Cour des comptes pour, effectivement, agir sur les heures complémentaires ?

M. le Président : Monsieur AUDEBERT, vous vous trompez de point à l'ordre du jour, puisque la Cour des comptes et ses recommandations faisaient l'objet, et là, vous essayez d'évoquer le fond, mais le moment d'évoquer le fond, c'était lors du point « Rapport public thématique de la Cour des comptes ». Là, on est passés à autre chose, donc on vous demande de vous prononcer sur un document permettant à nos collègues BIATSS de pouvoir bénéficier de primes et d'augmenter légèrement l'enveloppe destinée à leurs primes de fin d'année et au CIA. C'est cela, la question. Donc, vous votez « pour » ou vous votez « contre », mais vous n'allez pas reprendre le débat sur la Cour des comptes. Il a été long, mais il est passé.

M. AUDEBERT, BIATSS : Mais, il n'y a pas de débat, là.

M. le Président : Mais, c'est clair qu'il n'y a pas de débat, donc est-ce qu'il y a d'autres questions sur ce point ou pas avant que je ne passe au vote ?

M. AUDEBERT, BIATSS : Mais le fond sur le rapport de la Cour des comptes...

M. le Président : Monsieur AUDEBERT, c'est fini. Je ne réponds pas à cette question, elle est hors sujet. Est-ce qu'il y a d'autres questions sur ce point ?

Mme ROMANA, PR : Laurence ROMANA.

M. le Président : Madame ROMANA, allez-y.

Mme ROMANA, PR : Juste une remarque, je trouve dommage que, finalement, nos remarques ne puissent pas s'appuyer sur les remarques de la Cour des comptes. C'est comme cela qu'on va réussir à progresser, mais j'en arrêterai là.

Après, je voulais juste une question. On fixe un taux pour les personnels contractuels de 18 % de l'enveloppe maximale, je crois que c'est cela, Monsieur SUBITS, et je voulais juste savoir est-ce que ce chiffre a une justification.

M. SUBITS, DAF : C'est par rapport aux demandes qui ont été faites par les directeurs, doyens, responsables de composantes. En fonction de cette demande, effectivement, on arrive à un ratio, pour les titulaires et les contractuels, et ce ratio est aux alentours de 18 %.

M. le Président : Bien. Je vous propose qu'on passe au vote sur cette proposition de modification dans l'intérêt des agents de l'Université. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ?

M. AUDEBERT, BIATSS : Je m'abstiens, Monsieur le Président.

M. le Président : Une abstention. Qui vote « contre » ? Merci beaucoup.

b) Budget Rectificatif Technique 2024

M. le Président : Nous en arrivons au Budget Rectificatif Technique 2024. Je crois que, Monsieur SUBITS, vous gardez la main.

M. SUBITS, DAF : En effet, merci, Monsieur le Président. Comme chaque année, nous avons un budget rectificatif technique, principalement pour de la déprogrammation et de la reprogrammation, pour déprogrammer les crédits pluriannuels qui ne seraient pas dépensés sur l'année en cours, pour les reprogrammer immédiatement pour l'année suivante. Pour vous simplifier un petit peu le travail et vous éviter de faire des recherches dans tout le document, dans la page 3 de la note de présentation, vous avez l'ensemble des modifications qui impactent ce Budget Rectificatif Technique, à savoir la notification ministérielle SCSP de juillet 2024 qui a été intégrée, des légères modifications, l'ajustement de la masse salariale via une fongibilité complémentaire de 500 000 €, puisqu'on avait fait une fongibilité au dernier virement de seulement 1 500 000 € par sécurité, la prise en charge de factures exceptionnelles de fluides sur les pôles universitaires, sur les deux pôles, électricité et eau, et la déprogrammation de crédits, comme je l'ai dit en introduction : CVEC, conventions, prélèvements sur fonds de roulement, etc., qui seront repositionnés sur le budget initial 2025.

M. le Président : Merci. Est-ce que vous avez des questions ou des remarques ? Pas de questions ? Pas de remarque ?

M. AUDEBERT, BIATSS : Monsieur le Président.

M. le Président : Oui, Monsieur AUDEBERT.

M. AUDEBERT, BIATSS : Une remarque de même nature que tout à l'heure, peut-être direz-vous « non ». La Cour des comptes souhaitait effectivement qu'il y ait un calendrier, dans les budgets rectificatifs techniques, qui soit revu. Est-ce que vous envisagez, dans le cadre de ces budgets rectificatifs trop nombreux, trop lourds et mal calés, est-ce que vous envisagez des modifications ?

M. le Président : Monsieur le DGSA des finances, je vais vous laisser la parole, puisque je rappelle que, si Monsieur le DGSA a été recruté, si cette fonction a été créée à l'Université, c'est bien à la suite des échanges avec la Cour. On a bien compris qu'on avait besoin d'une expertise encore supérieure pour enrichir nos travaux sur cette construction budgétaire, notamment. Monsieur le DGSA, je vous laisse la parole.

M. LAMOUREUX, DGSA finances : Merci, Monsieur le Président. Oui, le calendrier budgétaire sera revu, autant sur la méthode de construction que sur les étapes, pour nous permettre de construire... le BI va être le BI 2026, donc il y aura plusieurs étapes, et elles vous seront présentées à partir du mois de février, puisque les premières étapes du BI 2026 interviendront à partir du mois de mars 2025.

M. AUDEBERT, BIATSS : Merci, Monsieur le DGSA.

M. le Président : D'autres remarques ou questions ? On passe donc au vote sur l'ensemble des documents du Budget Rectificatif Technique 2024. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote « contre » ? Merci pour ce budget adopté.

c) Budget Initial 2025

M. le Président : Nous passons au Budget Initial, cette fois-ci, pour la prochaine année 2025, et je laisse la parole à Monsieur LAMOUREUX, DGSA des finances de l'Université des Antilles.

M. LAMOUREUX, DGSA finances : Merci, Monsieur le Président. Vous avez, projetée à l'écran, la présentation du Budget Initial 2025. Sur l'évolution budgétaire des recettes depuis 2023 jusqu'à notre prévision 2025, comme vous pouvez le constater, vous avez adopté en mars 2024 le compte financier 2023, avec des recettes qui sont montées à 106 000 000 €. Elles vous ont été présentées précédemment par Monsieur SUBITS à 122 000 000 € pour le Budget Rectificatif Technique 2024. Là, je vous propose d'adopter un niveau de recettes à hauteur de 115 000 000 €.

Nous avons repris un niveau stable de SCSP en dehors des actions spécifiques pour lesquelles nous n'avons aucune certitude de reconduction. Nous n'avons toujours pas reçu la pré-notification de notre CSP du Ministère. Vous avez bien compris le contexte politique dans lequel nous évoluons au niveau national.

Nous avons également bien prévu au Budget Initial les projets qui ont été notifiés, et également, ceux en cours de l'être. Pour les projets qui ne nous ont pas encore été notifiés, je pense notamment aux projets de recherche, mais également, aux projets hors recherche, mais qui ont fait l'objet d'un examen et qui sont recensés par la DIREV, ces projets-là ont d'ores et déjà pu être prévus au Budget Initial et sécurisés. C'est-à-dire que, tant que nous n'avons pas la convention signée, ces crédits ne seront pas ouverts, ni à disposition, mais on pourra les mettre à disposition sans attendre un budget rectificatif technique.

Sur la partie « dépenses », on était partis d'un niveau de dépenses, au compte financier 2023, à 105 000 000 €, au Budget Rectificatif Technique, 115 000 000 €. Là, je vous propose, je vous présente un niveau de dépenses au BI 2025 à 126 000 000 €. Le poste qui a le plus évolué, plus 7 000 000 €, c'est en investissement. Cela a été rappelé par mes collègues du Patrimoine et des Systèmes d'Information tout à l'heure. L'établissement a deux PPI (plans pluriannuels d'investissement) qui sont très importants et qui sont mis en œuvre financièrement, traduits financièrement à travers ce Budget Initial.

Au niveau du fonctionnement, et c'est important de l'indiquer aujourd'hui, c'est la dernière fois que vous entendrez parler de fongibilité asymétrique. C'est un terme qui, depuis la RCE, peut ne plus être utilisé, puisque l'établissement a toutes les compétences pour distribuer la SCSP, l'organiser comme il le souhaite, moyennant les statuts quand même particuliers de l'Université des Antilles. Nous avons prévu un niveau de fonctionnement, notamment pour les pôles, supérieur à celui que vous avez l'habitude d'avoir au Budget Initial, et ce niveau de fonctionnement correspond peu ou prou au niveau de dépenses que vous aviez en 2023 et en 2024. Cela permettra aux pôles d'engager l'intégralité de leurs dépenses de fonctionnement, notamment, les dépenses incompressibles, celles de fluides et celles d'entretien pour lesquelles nous avons un marché.

La répartition des autorisations d'engagement au BI 2025 se schématise de la façon suivante :

- il y a 47 000 000 € dédiés à la formation initiale et continue. Quand je parle de 47 000 000 €, ce sont toutes dépenses confondues : enveloppes de personnel, de fonctionnement et d'investissement,
- 34 000 000 € pour la recherche,
- quasiment 21 000 000 € pour le pilotage et les services « support », services « support » à tous les niveaux, y compris dans les laboratoires de recherche,
- l'immobilier a un budget global de 14 500 000 €,
- les bibliothèques et la documentation : 6 400 000 €,
- et la santé des étudiants, les aides directes et indirectes versées aux étudiants, ce sont 2 500 000 €.

Au niveau de nos indicateurs de soutenabilité, nous avons :

- un niveau d'autorisation d'engagement, donc un budget, de 126 000 000 € qui vous est proposé,

- un résultat patrimonial, le résultat comptable et prévisionnel s'élève à 126 000 €,
- une capacité d'autofinancement de 6 000 €,
- une variation de notre fonds de roulement négative, de - 9 800 000 €. Ce fonds de roulement nous sert à financer les investissements,
- un solde budgétaire, ce sont les recettes qui ont été encaissées et rapprochées, moins les crédits de paiement, de - 11 300 000 €,
- une variation de trésorerie qui suit notre solde budgétaire : - 11 300 000 €,
- un niveau final de fonds de roulement de 37 000 000 €,
- un niveau final de besoin de fonds de roulement de 9 000 000 €,
- et un niveau final de trésorerie de 28 000 000 €.

Au niveau des indicateurs de soutenabilité financière, il y en a trois qui, depuis hier, depuis la publication du nouveau décret financier, sont rentrés en vigueur. Auparavant, il y avait un indicateur qui était regardé par, notamment, les services du Rectorat, ici même présents, et qui jugeait de la soutenabilité financière de l'établissement. C'était uniquement le résultat comptable.

À partir d'hier, et ce sera applicable sur le compte financier 2024 que vous voterez en mars 2025, il y a trois indicateurs. Nous vous les avons calculés pour vous donner des indications sur la soutenabilité financière dès le Budget Initial 2025. Notre niveau de trésorerie doit être supérieur à 30 jours de crédit de paiement en fonctionnement et hors investissement. Il est de 90 jours. Notre niveau de fonds de roulement doit être supérieur à 15 jours de crédit de paiement en fonctionnement hors investissement. Il est de 120 jours. Les charges de personnel, par rapport à nos produits encaissables, doivent être inférieures à 83 %. Là, elles sont à 85,5 %. L'Université des Antilles dépasse donc ce dernier indicateur dit de rigidité de la masse salariale en raison, d'une part, de la majoration des salaires de 40 % sur le personnel des Antilles, de la variation des encaissements des recettes et du poids des projets pluriannuels qui contiennent des crédits de masse salariale.

Pour être clair sur ce dernier point, il est quand même essentiel dans les projets qui vous sont présentés, il y a de nombreux projets qui ont un volume financier important, qui ont plus de 80 %, plus de 83 % de masse salariale, c'est-à-dire que, par exemple, sur les projets, notamment, celui qui a structuré notre DIREV, il y avait 100 % de financement de masse salariale. Forcément, mécaniquement, cela vient impacter notre taux de rigidité de la masse salariale. Tout cela, nous savons l'expliquer. Aujourd'hui, nous savons l'expliquer. Si on doit, par contre, identifier clairement nos charges de masse salariale sur le plafond « État », là, nous serions en mesure de nous expliquer. Nous sommes bien inférieurs au taux de rigidité de 83 %. Ces taux-là seront regardés avec les services du Rectorat à partir du compte financier 2024, qui sera voté en mars 2025. J'ai pris un peu de temps, puisque c'est un nouveau décret qui a été publié hier.

En synthèse, le Budget Initial est consolidé avec l'ensemble des informations qui ont été portées à notre connaissance, comme je vous l'ai dit, sans pré-notification de SCSP, c'est une première, en tout cas, depuis que je suis dans l'ESR, et les mesures nationales annoncées à travers des communiqués de presse ou nos réseaux financiers, ont néanmoins été prises en compte. Il y a notamment une revalorisation de 4 % du CAS Pensions (Compte d'Affectation Spéciale des Pensions des fonctionnaires) qui est augmenté de 4%, et c'est une charge directe pour l'établissement qui s'élève à 800 000 € et qui n'est pas compensée par l'État.

Et les programmes de recherche déposés ont bien été intégrés au budget. Les travaux, aussi, engagés, sur les ressources propres, notamment les travaux qui sont suivis par la DIREV grâce aux services de la DIREV, ont permis de sécuriser les financements et d'assurer une visibilité à plus long terme. L'Université utilise ses réserves pour financer ses investissements à hauteur de 10 000 000 €, donc l'Université ne laisse pas dormir sa trésorerie, et comme le démontrent les indicateurs financiers, la situation financière de l'Université est sans risque avéré à court terme.

Nos axes de travail pour 2025 à la Direction générale adjointe en charge du pilotage des Finances, en lien également avec l'agence comptable, ce sera de :

- renforcer notre suivi de recettes. Aujourd'hui, on encaisse assez vite certaines choses, assez lentement d'autres choses. En tout cas, pour que les recettes puissent être constatées dans notre comptabilité budgétaire, il ne suffit pas qu'elles arrivent sur notre compte en banque, il faut aussi qu'elles soient justifiées côté ordonnateur. Là, il y a un suivi rigoureux à mettre en place,
- identifier la trésorerie gagée. Aujourd'hui, comme vous l'avez vu, on a un niveau de trésorerie qui est très élevé. Dans celle-ci, il y a des avances de projet qui gonflent artificiellement notre trésorerie et qu'il faut flécher, puisque cela peut, sinon, donner l'envie au Ministère de venir gratter un petit peu ce qu'il y a dedans, et on n'en a pas forcément envie,
- enfin, optimiser la chaîne de la dépense en améliorant notre délai global de paiement des fournisseurs, revoir le guide administratif des ordres de mission et le règlement intérieur des achats publics,
- et enfin, je l'ai dit tout à l'heure, améliorer notre prévision et notre suivi budgétaire. Cela passe par une révision de la méthode d'élaboration du budget, et également, construire des outils de pilotage pour apporter plus de visibilité. C'est quelque chose qu'on est en train de mettre en place avec les services de la DSIN.

Je vous présente très rapidement les tableaux qui sont soumis au vote :

- le tableau des emplois sous plafond « État » : 948 ETPT. Nous sommes en dessous du plafond des emplois fixés par l'État, 984,
- le deuxième tableau : le plafond sous emploi « établissement ». Il y a 50 emplois sous plafond « établissement » prévus au Budget Initial 2025,
- au niveau des autorisations budgétaires, fait apparaître un solde budgétaire déficitaire de 11 000 000 €,
- au niveau des équilibres financiers, une variation de notre trésorerie négative de 11 000 000 € également, il suit le solde budgétaire,
- un résultat prévisionnel excédentaire à hauteur de 126 036 €,
- une capacité d'autofinancement de 6 036 €,
- et nos emplois, les investissements globaux de l'établissement s'élèvent à 15 000 000 €. Ils sont financés, à peu près 5 000 000 €, par des financements de l'État et autres tiers, et à hauteur de 10 000 000 € par un prélèvement sur notre fonds de roulement,
- au niveau des opérations pluriannuelles, nous avons, pour les contrats de recherche, les contrats de formation et les contrats d'enseignement, des autorisations d'engagement à hauteur de 16 000 000 €,
- au niveau du PPI « Systèmes d'information » qui est traduit en opérations pluriannuelles, nous avons 1 900 000 € d'autorisations d'engagement prévues pour 2025,
- sur la partie « Patrimoine », PPI « Immobilier », nous avons un total d'autorisations d'engagement, pour l'année 2025, de 3 317 000 €,
- et enfin, un dernier tableau qui ne fait pas partie de la liasse budgétaire, mais qui vous est présenté quand même, soumis pour vote. Ce sont les aides directes qui sont budgétées pour 2025 : le FSDIE à hauteur de 72 000 €, la CASE pour les étudiants à hauteur de 10 000 €, la CASE pour les personnels à hauteur de 20 000 €, ce qui fait un total d'aides sociales directes, en 2025, de 102 000 €.

Voilà. J'en ai fini, si vous avez des questions.

M. le Président : Merci, Monsieur le DGSA. Oui, Monsieur RINALDO, une question ?

M. RINALDO, étudiant pôle Guadeloupe : Bonjour à tous. Ethan RINALDO, élu étudiant au CA. Je tiens tout d'abord à remercier Monsieur le DGSAF pour sa présentation qui est très claire. C'est très appréciable, en tant que membre du CA, d'avoir des explications comme cela. J'avais une simple question qui ne concerne pas les tableaux au vote par rapport à une des premières *slides* que vous avez présentées. Entre 2023 et 2024, la taxe d'apprentissage, c'est marqué que c'est passé de 600 000 € à 140 000 €. C'est pour savoir ce qui s'était passé pour essayer de comprendre un peu ce passage-là. C'est un des premiers tableaux que vous avez mis.

M. LAMOUREUX, DGSA Finances : Oui, tout à fait. En 2023, la taxe d'apprentissage était restée dans des comptes d'attente, mais si Madame l'agent comptable veut préciser ce point, je lui laisse la parole, mais était restée dans des comptes d'attente. Elle a été titrée en 2023 dans une globalité sur plusieurs années, sinon, nous avons un niveau de recettes de taxe d'apprentissage qui est entre 100 000 € et 150 000 € par an, donc nous sommes, au Budget Rectificatif Technique, conformes, et au premier BR de 2025, nous pourrions intégrer ces recettes de taxe d'apprentissage, sachant que les composantes vont pouvoir utiliser tous les reliquats des années passées de taxe d'apprentissage dès le BI 2025. Donc, dès le mois de janvier, sera ouverte l'intégralité des reliquats des années antérieures.

M. le Président : D'autres questions ou remarques ? Madame FRANCIL.

Mme FRANCIL, personnalité extérieure : Je pense que, comme l'a dit Monsieur l'étudiant, c'est très intéressant d'avoir cet éclairage. Je vois que, vraiment, là, il y a eu une amélioration, et nous sommes toujours dans la transformation et la poursuite de nos améliorations. Je voudrais dire que, s'agissant des opérations pluriannuelles, parce que j'avais constaté, sur plusieurs documents, que ces opérations, il y avait souvent des délais qui font qu'entre les autorisations de paiement, celles que vous avez engagées, un certain nombre d'années passent. Je sais que c'est difficile, mais comment vous les fléchez et comment, surtout, pour parler des responsabilités, vous informez les responsables de pôle, enfin, je ne sais pas, de centre et tout, du suivi des projets qu'ils mettent en cours ? Parce que c'est toujours bien qu'on ait un projet, il est financé, mais sa charge, comment cela avance ? Et, là, j'ai vu qu'il a commencé à faire des coupes, mais est-ce qu'un projet qui, depuis deux ans, trois ans, il est là, il n'y a pas beaucoup d'avancées là-dessus, je sais qu'il y a plusieurs causes, mais comment on fait pour améliorer cela et, à ce moment-là aussi, améliorer notre solde budgétaire ?

Quant à la taxe d'apprentissage, puisque je sais qu'en Finances, on aime bien comptabiliser, c'est extrêmement important parce que la volonté de faire une université éclairante amène aussi à aller en conquête de taxes d'apprentissage. Je pense que le Président l'avait dit dès le début, et cela, il faut encore qu'on continue et qu'on poursuive pour donner une image radieuse pour que les gens aient envie d'investir dans nos chercheurs, dans nos professeurs et dans l'offre d'information qui est faite. Donc, cela, j'avoue qu'il peut y avoir un petit... ce n'est pas un rappel, mais c'est quelque chose à dire aux chefs de pôle, je ne sais pas comment on va faire, aux responsables, aux formateurs, on a deux exemples intéressants. Ce sont les bons diplômes qu'on vient d'avoir, les félicitations qu'on a eues sur l'écologie. En communication, on pourrait profiter de cela pour attirer, donc l'attractivité.

Puis, juste le troisième point, c'est que, Monsieur le responsable financier, je voulais lui dire : « C'est super bien ! », mais je sais que c'est difficile. On va aller aussi plus dans l'analytique afin que les responsables, parce que c'est vrai, on amène dans cette tendance de... ce sont des ressources. Il faut que nous puissions tous présenter des choses pour dire comment on améliore. Comment on améliore au niveau de l'impact « carbone », dans nos formations ? Comment on améliore et comment on fournit, comment on arrive à performer encore dans nos formations ? Voilà un peu ce que j'avais envie de dire. Je trouve que, vraiment, c'est intéressant. C'est bien.

M. le Président : Merci beaucoup, Madame FRANCIL. Est-ce qu'il y a d'autres prises de parole. Monsieur PORTECOP, oui. Je vous demanderai d'être brefs dans les prises de parole parce que le temps passe très vite. Ce n'est pas un reproche, mais c'est que le temps passe très vite et il nous faut finir l'ordre du jour. Monsieur PORTECOP.

M. PORTECOP, BIATSS : Merci, Monsieur le Président. En fait, Madame FRANCIL a mis en évidence, a eu un questionnement, celui de comment l'établissement met en œuvre ses projets pluriannuels, les dispositions qu'il met en œuvre pour que cela se fasse, pour que cela soit suivi. J'ai la chance, avec mon confrère, juste à côté, de bien connaître ces sujets. Il se trouve que nous avons un Comité de pilotage du numérique. Ce Comité de pilotage, il est amené à se réunir assez régulièrement, et il s'est prononcé sur un certain nombre d'axes prioritaires, et quelque part, je ne vais pas revenir sur mon intervention de tout à l'heure liée à la Cour des comptes, mais ce sont des axes qui sont orientés sur les besoins évidents de l'établissement. Une chose est sûre, c'est que nous avons la chance, en tout cas, pour ceux qui mettent en œuvre le PPI, de compter sur la collaboration de l'ensemble de l'administration, que ce soit la Direction des Affaires financières et le service des Marchés, les services des Affaires juridiques. Il y a une collaboration qui a permis d'avoir, par exemple, un taux d'exécution de 96 % cette année, ce qui n'est pas du tout comme vous le savez. Ce n'est pas évident du tout. Tu as toujours un petit grain de sable, quelque chose qui intervient, mais cette capacité... et je salue l'agent comptable qui me regarde. Oui, je salue aussi l'agent comptable. Cette mobilisation permet d'avancer. Voilà.

M. le Président : Merci, Monsieur PORTERCOP. Oui, Monsieur HUNEL.

M. HUNEL, MCF : J'avais juste une question par rapport à la SCSP qui a été retenue, puisque, comme on n'a pas reçu de notification, ma question était, compte tenu de l'incertitude gouvernementale que nous avons aujourd'hui : est-ce que c'est une bonne chose de garder la même que celle de l'année dernière ou est-ce qu'on ne pourrait pas être plus précautionneux ? Est-ce qu'on n'a pas un risque d'avoir une diminution de cette dotation ?

M. LAMOUREUX, DGSA Finances : *A priori*, non. En tout cas, il n'y a pas eu d'alerte des services du Rectorat qui sont présents à cette table, à ce CA. Je pense que, tant que le budget de l'État n'est pas voté, on ne pourra pas avoir plus de transparence. En tout cas, comme vous le savez, les budgets de l'État vont être reconduits, donc cela veut dire que je pense que c'est la bonne solution, la bonne hypothèse qu'on a prise, en reconduisant également le niveau de SCSP qui est soclé pour l'établissement, sachant qu'au départ, le Ministère voulait nous prélever, prélever à tous les établissements du supérieur, 1 % de SCSP, qui soit mis en réserve pour les établissements les plus en difficulté, et le Ministère a fait marche arrière sur cette mesure, et nous avons eu gain de cause en pouvant garder les 100 % de SCSP soclée de 2024.

M. le Président : D'autres questions ou remarques ?

Mme ROMANA, PR : Laurence ROMANA.

M. le Président : Allez-y.

Mme ROMANA, PR : C'est juste une remarque rapide, parce que le budget, pour des non initiés, c'est lourd. Pour lire les documents, c'est très lourd, mais bon, je pense que cela fait partie de notre « taff ». Après, il y avait une présentation bien synthétique que vous nous avez faite, mais du coup, je n'ai reconnu aucun des tableaux que j'avais, et donc, la question, ce serait de savoir si on pouvait avoir ce document aussi en amont du Conseil d'administration, si c'est possible. Si ce n'est pas possible, voilà. Parce que, du coup, je suis perdue, personnellement.

M. LAMOUREUX, DGSA finances : Oui. Il vous est mis à disposition à l'issue de la réunion. Moi, c'est une présentation synthétique de tous les documents de toute la liasse budgétaire et la note de l'ordonnateur qui sont assez volumineux, et donc, je traduis à travers un *PowerPoint* et avec quelques éléments d'actualité, puisque, entre notre pré-CA et aujourd'hui, vous voyez, par exemple, hier, il y a eu l'apparition du décret financier. Donc, moi, j'ai le temps de retraduire dans le diaporama. Donc, après, vous envoyer la version au moment de l'invitation, je ne sais pas si cela a vraiment... je pense que cela va me pénaliser, moi, dans les délais, mais par contre, vous la mettre à disposition après, bien entendu.

M. le Président : D'autres questions ? Monsieur AUDEBERT.

M. AUDEBERT, BIATSS : Dans le prolongement de l'interrogation de Monsieur l'Administrateur HUNEL s'agissant de la SCSP, je voulais savoir quel était votre positionnement en regard de ce qui a défrayé la chronique ces derniers temps et les positionnements des présidents d'universités sur les initiatives de l'État

sur les budgets des universités. On sait qu'on a une petite faiblesse au niveau des crédits de fonctionnement des CSP. Quel est votre positionnement, Monsieur le Président ?

M. le Président : Monsieur AUDEBERT, je n'ai pas, pour commencer, à commenter les directions prises par le gouvernement. L'Université est un opérateur de l'État. Nous sommes donc soumis à une tutelle et à un fonctionnement, et nous appliquons les politiques publiques. Concernant certaines universités, Monsieur le Ministre, nous a effectivement indiqué qu'il n'y avait pas de baisse de budget, il l'a fait dans un communiqué de presse qui est accessible aussi à tout le monde, que le budget de l'Enseignement supérieur serait stable, mais qu'en revanche, des efforts nous seraient demandés parce que certaines mesures ne seraient pas compensées totalement. Et une dizaine d'établissements seraient peut-être en difficulté suite à cette décision. Nous ne faisons pas partie de la dizaine d'établissements. Il y a un tableau, dans cette même note, qui indique les niveaux de trésorerie de chaque établissement, de chaque université française, et nous ne faisons pas partie des universités qui auront du mal à absorber ces décisions. Donc, on n'a absolument aucune inquiétude à se faire, en tout cas, à ce jour, mais peut-être que le prochain gouvernement prendra d'autres décisions, mais aujourd'hui, comme l'a dit d'ailleurs le DGSA, il n'y a pas de risque immédiat pour l'Université, et donc, nous suivons tout simplement, en tant qu'opérateur de l'État, les directives qui nous sont données et je n'ai pas à les commenter ici. Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

M. AUDEBERT, BIATSS : Une petite question, si vous me le permettez.

M. le Président : Allez-y.

M. AUDEBERT, BIATSS : Sauf erreur de ma part, je n'ai pas pu identifier, dans les recettes propres, le contrat d'objectifs et de moyens de la Guadeloupe. Est-ce qu'il y a des pistes, est-ce qu'il y a des velléités de signer, dans les mois ou années qui viennent, un contrat d'objectifs et de moyens avec la Région Guadeloupe ?

M. le Président : Il y a un document qui est en cours d'examen entre la Région Guadeloupe et la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe, mais nous ne maîtrisons pas le calendrier de la Région, Monsieur AUDEBERT. Nous, nous sommes à leur disposition, et pour l'instant, il y a une mouture qui a été proposée. Allez-y, Monsieur...

M. LAMOUREUX, DSGA finances : Il est bien prévu dans les comptes au Budget Initial, puisqu'il y aura des échanges prochains avec le Ministère. En tout cas, il est bien prévu dans les comptes, mais tout comme les contrats de recherche et les projets de recherche qui ne sont pas encore notifiés, les niveaux et les montants sont sanctuarisés et donc, pas ouverts, mais par contre, dès que le contrat sera signé, les crédits pourront être mis à disposition pour une utilisation, mais c'est bien traduit dans les comptes, et par contre, sous « autres recettes de l'État » et pas sous la rubrique « SCSP » pour... C'est peut-être pour cela que vous ne l'avez pas vu.

M. AUDEBERT, BIATSS : Merci.

M. le Président : Et je tiens à préciser, pour compléter, que la Région Guadeloupe accompagne également l'Université, pas sous la même forme que la CTM, effectivement, pour l'instant, même si elle est en construction de convention d'objectifs et de moyens, mais les derniers exemples en date concernent la Licence professionnelle des Métiers de la Mer, je parle sous le contrôle de Madame Chantal LERUS qui représente le Président CHALUS, mais également, l'achat d'un navire pour cette même Licence professionnelle et pour les chercheurs en biologie marine. Ce sont des investissements importants et qui sont portés par la Région Guadeloupe qui nous accompagne dans beaucoup de projets, et je ne parle pas des restaurations et des réhabilitations de salles sur le campus de Guadeloupe. Très bien. Est-ce qu'il y a d'autres questions sur cette... ? Monsieur AUDEBERT, ce sera la dernière parce que vous ne pouvez pas non plus... On a beaucoup de choses à faire, donc allez-y pour une dernière question sur ce point.

M. AUDEBERT, BIATSS : Merci, Monsieur le Président. C'est la dernière, c'est promis. Ma question s'adresse à Monsieur le DGSA des finances. Est-ce qu'il y a bien une transmission de l'acte actant le DOB (débat d'orientation budgétaire) que nous avons eu ? C'est une remarque très insistante de la Cour des comptes. Est-ce que nous l'avons faite, cette année ?

M. LAMOUREUX, DSGA finances : Désolé, je ne comprends pas la question.

M. AUDEBERT, BIATSS : Pas de problème. L'acte actant la tenue d'un débat d'orientations budgétaires que nous avons tenu il y a peu, juste avant la lettre de cadrage, cela devait être avant l'été, est-ce que cet acte actant le débat d'orientations budgétaires a été transmis au Rectorat ? Question tout à fait innocente.

M. LAMOUREUX, DGSA finances : C'est indiqué dans la note, et après, toutes les décisions prises par le CA sont transmises au Rectorat. Donc, en fait, l'important, c'était surtout de voter un DOB, et ce n'était pas tant la transmission, c'était de voter le DOB et d'avoir un débat d'orientations budgétaires bien inclus dans le processus d'élaboration du Budget Initial.

M. le Président : Bien. Est-ce qu'il y a un autre administrateur qui souhaite prendre la parole sur ce point ? Donc, on va passer au vote. Sur l'ensemble des tableaux qui vous ont été présentés pour vote et transmis, qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ?

M. AUDEBERT, BIATSS : Je m'abstiens, Monsieur le Président.

M. le Président : Qui vote contre ?

Mme ROMANA, PR Je m'abstiens aussi.

M. le Président : Deux abstentions et pas de votes contre. Merci beaucoup.

d) Tarifs des frais de mission 2025

M. le Président : Nous passons au point suivant, qui est l'actualisation des frais de mission. Là, il n'y a pas de discours particulier. Il s'agit de réévaluer les différents montants de prise en charge pour les collègues qui s'absentent en mission en dehors de nos territoires. Est-ce que vous avez des questions sur ce point ? Pas de questions, donc on passe au vote. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Donc, il est adopté.

e) Remboursement partiel de frais de mission

M. le Président : Dans, un petit peu, la même optique, nous avons un remboursement partiel de frais de mission, qui concerne un intervenant, à un colloque organisé par l'UFR SJE en 2024. On propose un remboursement partiel des frais de mission de cet intervenant. Est-ce que vous auriez des questions ? Pas de questions ? Donc, qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Merci beaucoup.

f) Réduction et annulations de titres

M. le Président : Madame l'agent comptable, c'est à vous. Je vous demanderai d'être concise, s'il vous plaît, parce que le temps file et que nous avons encore beaucoup de points à examiner.

Mme CYRILLE, agent comptable : Merci, Monsieur le Président. Dans la continuité des travaux de clôture du budget 2024, deux points concernent l'Agence comptable. Le tout premier porte sur l'approbation des tableaux que vous avez eus pour les comptes d'imputation comptable 44175, qui concerne l'annulation des titres de recherche en raison du non-respect des clauses d'exécution des conventions par les laboratoires de recherche. L'établissement doit annuler ces titres à hauteur de 11 894 €, sachant qu'on a eu à rembourser plus de... on a eu un titre de perception du Trésor de 8 000 € et quelques à rembourser, à payer.

Ensuite, nous avons aussi à réduire, c'est le compte 441721, des titres de bourse doctorale. Les recettes ont été titrées à 100 % et la Région n'a exécuté qu'à hauteur de 85 %. Donc, il convient de réduire les titres de 686,40 €. Monsieur le Président, il est nécessaire d'avoir une décision du Conseil d'administration s'il vous plaît.

M. le Président : Avez-vous des questions sur ces points ? Pas de questions ? Donc, on va voter sur le premier point, annulations des titres. Cela concerne le compte 44175. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote « contre » ? Merci.

Concernant le point de réduction des titres sur le compte 441721, qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote « contre » ? Merci beaucoup.

g) Régularisation de factures

M. le Président : Le point suivant concerne des régularisations de factures.

Mme CYRILLE, agent comptable : Le deuxième point concerne la régularisation des factures. Nous avons un nombre de remettants restreint. C'est une procédure que nous avons commencée depuis deux ans, Président. Cette année, pour ce Conseil d'administration, nous n'avons que 3 260 € de factures à régulariser, pour lesquelles, quand même, nous n'avons pas eu d'EJ préalable, ce qui est obligatoire. La tendance diminue, mais il reste encore un petit « chouia », par contre, nous avons des factures de 2022 à régulariser, parce que nous avons des factures qui ont été facturées au taux de TVA de 20 % au lieu de 8,5 %. Il s'agit donc de bons émis en Guadeloupe pour un laboratoire de recherche qui se situe dans l'hexagone, et cette dépense est supportée par l'Université des Antilles. Donc, il me faut, Président, une délibération du Conseil d'administration pour payer ces factures.

M. le Président : Bien. Avez-vous des questions sur ce point ? Pas de questions ? Donc, on va passer au vote pour la régularisation de l'ensemble de ces factures. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Donc, le tableau est adopté.

h) Régularisation des services faits – dépenses sans EJ

M. le Président : Ensuite, nous passons à la régularisation des services faits, Madame l'agent comptable. C'est fait, déjà ? Oui, ce n'était que cela, pardonnez-moi, que les deux points. Oui, effectivement, c'est la même chose. Donc, nous avons terminé.

5) Affaires ressources humaines

a) Campagne d'emploi établissement 2025_ Enseignants-chercheurs

M. le Président : Nous avons une campagne d'emploi établissement 2025 « Enseignants-chercheurs » qui vous a été transmise. Est-ce que vous auriez des questions sur cette campagne d'emploi qui a été votée dans les instances précédentes ?

Mme ROMANA, PR : Laurence ROMANA.

M. le Président : Allez-y, Madame ROMANA.

Mme ROMANA, PR : Deux questions. La première, c'est que, sauf erreur de ma part, au Conseil polaire, on avait voté un poste 268 pour l'UFR STAPS que je ne vois pas apparaître dans les documents qui nous ont été transmis. Alors, j'ai peut-être mal lu, je ne sais pas. Et puis, il y a quand même certains postes, demandes de créations de postes pour les enseignants-chercheurs qui sont vraiment vides de contenu, et je pense que c'est très difficile pour nous de nous positionner sur un poste quand il y a une phrase ou deux phrases qui définissent le profil du poste. Je ne sais pas comment vous allez faire le vote, parce qu'il faut qu'on prenne l'habitude, c'est quand même suffisamment important, quand on recrute des enseignants-chercheurs, qu'il y ait des profils qui soient quand même détaillés, quelqu'un qu'on va prendre pour 30 ans, 40 ans.

M. le Président : Merci, Madame ROMANA. Est-ce qu'il y a d'autres prises de parole ? Le poste de STAPS, il est là. En tout cas, dans le tableau, il est à la ligne 13, c'est le poste 268. Le tableau, il est conforme à ce que les pôles nous ont transmis, et rien n'a été supprimé au niveau de l'Université.

Mme ROMANA, PR : Non, je pense qu'on n'a pas la fiche de poste, il me semble. C'est la fiche de poste.

M. le Président : Pardon, c'est la fiche de poste que vous n'avez pas trouvée. D'accord. Elle a été validée en Conseil académique. Il y a effectivement, notamment, au niveau des UFR de Droit et d'Économie, je crois, un certain nombre de fiches de poste, et cela a été signalé déjà au Conseil académique, qui sont relativement maigres, et donc, là, c'est vrai que cela pose un certain problème. Donc, il faut... et je demande aux doyens qui sont présents de faire en sorte, parce que, là, par exemple, le poste numéro 203 CNU 01 qui est au niveau de la FDE, l'argumentaire, ce sont deux lignes. Il n'y a absolument rien sur la recherche ou sur l'enseignement, ce qu'on attend du candidat. Le fait même de publier cela sur GALAXIE, pour l'Université, cela ne fait pas sérieux. Je tiens à le dire. Je demande vraiment la plus grande vigilance parce que ces fiches

passent en Conseil d'UFR, donc c'est là que la campagne démarre. C'est aux UFR de construire les profils des postes et non pas aux pôles, ni aux services centraux, aux conseils centraux, donc il faudra, s'il vous plaît, plus de vigilance parce que, moi, je ne voudrais pas que cela se reproduise, sinon les postes, ils ne franchiront pas l'étape du CA. Je ne vais même pas les présenter, avec des fiches de poste quasiment vides. Je comprends qu'on a besoin d'enseignants face à nos étudiants. C'est une première, mais j'espère que c'est aussi une dernière. Madame ROMANA, y avait-il un poste sur lequel vous souhaitiez peut-être vous exprimer différemment, qu'on le vote séparément ? Un ou plusieurs.

Mme ROMANA, PR : Ce poste-là. Moi, je m'abstiendrai sur le vote, donc j'aimerais qu'il soit retiré de la liste.

M. le Président : D'accord.

Mme ROMANA, PR : Et je ne vois pas le 268 dans le tableau que vous nous avez fourni. C'est bizarre.

M. le Président : Dans le tableau, c'est la ligne 13, on parle du tableau, là, pas de la fiche de poste, mais du tableau récapitulatif qui désigne les emplois qu'on met au concours, c'est la ligne numéro 13.

Mme ROMANA, PR : Au temps pour moi.

M. le Président : Donc, on va voter sur le tableau et exclure, dans un premier temps, le poste numéro 23 en section 01 à la FDE. Pour tous les autres postes, mis à part celui-là, je vais le repérer sur la ligne, c'est la ligne 10, donc on vote toutes les lignes du tableau, sauf la ligne 10 qu'on va voter à part. Pour l'ensemble de ces publications, qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote « contre » ? Unanimité.

Maintenant, pour le poste numéro 23, Maître de conférences à la Faculté de Droit et d'Économie, qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Une abstention. Qui vote contre ? Pas de votes contre. Merci beaucoup.

b) Campagne d'emploi établissement 2025_ BIATSS

M. le Président : Concernant, maintenant, la campagne d'emploi BIATSS, est-ce que vous avez des questions ? S'il n'y a pas de questions, nous allons passer au vote. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Donc, la campagne est votée.

c) Plan de formation (bilan 2024_projet 2025)

M. le Président : Vous avez reçu un plan de formation, à la fois le bilan de l'année 2024, un plan de formation établi par la Direction des Ressources humaines, et le projet pour l'année 2025. Est-ce que vous auriez des remarques à ce sujet ou des questions ? Madame ROMANA.

Mme ROMANA, PR : J'avais deux remarques dans le plan de formation. Je pense que c'est là, cela va vite. Dans le plan de formation, je pense que ce serait bien aussi de former, on en avait parlé avec Madame PARIZE, quand il y avait eu ces réunions collégiales, de sensibiliser ou même de former les gens aux enjeux du développement durable, et je pense que ce serait aussi bien pour les enseignants-chercheurs que pour les BIATSS qu'il y ait une proposition autour de ces thématiques. Et puis, après, je pense qu'aussi, surtout pour nous, enseignants-chercheurs, mais peut-être pas que, sur l'intelligence artificielle, où, quand même, on se laisse un peu déborder, ce serait aussi bien qu'on ait des formations sur ces deux points.

M. le Président : D'accord. Sur le premier point, je crois que cela était prévu dans la DRH dans la trajectoire « Ressources humaines » de 2025. En revanche, effectivement, sur l'intelligence artificielle, là, on n'en a pas prévu actuellement, même s'il y a beaucoup d'initiatives qui ont lieu au niveau de l'Université, par des enseignants-chercheurs ou des personnalités extérieures qui viennent s'exprimer sur le sujet, mais pour l'instant, en effet... mais c'est un sujet qui est nationalement important, donc il serait utile de penser à quelque chose dans ce domaine de l'intelligence artificielle, Madame ROMANA. Je pense que vous avez, là, fait une bonne proposition. Est-ce qu'il y a d'autres remarques sur ce plan de formation ? Monsieur HUNEL.

M. HUNEL, MCF : Monsieur le Président, je regrette, dans ce document, qu'il n'y ait pas de jalon sur l'évolution de la formation. C'est-à-dire qu'on a les chiffres de cette année, mais il n'y a aucune comparaison par rapport à ceux de l'année dernière pour savoir si on s'est améliorés, si on a fait moins bien. Je pense que

c'est intéressant, au niveau du Conseil d'administration, d'avoir ces informations-là, et puis, surtout qu'il y a des chiffres, on compare surtout la formation des femmes et des hommes, et je n'ai pas, au départ, la répartition « hommes-femmes » dans notre établissement. Parce que, par exemple, si je prends une UFR que je connais, la mienne, je vois qu'il y a 100 % du personnel féminin formé et 0 % du personnel masculin formé, mais il n'y a pas d'hommes dans les BIATSS au niveau de l'UFR. Et donc, les chiffres ne sont pas significatifs parce qu'ils ne prennent pas en compte, au départ, la répartition que nous avons au niveau des BIATSS et au niveau des enseignants-chercheurs dans notre Université. Ce sont les deux remarques que je formulerai. Ce serait intéressant d'avoir des indicateurs de performance entre les années, pour voir si on a fait moins bien ou mieux, et puis, de ramener ces chiffres-là à la réalité de la répartition dans notre Université.

M. le Président : Merci, Monsieur HUNEL. Je vais donc céder la parole à la Directrice des Ressources humaines, Madame SOLVIGNON, pour vous apporter quelques éclairages.

Mme SOLVIGNON, DRH : Merci, Monsieur le Président. Oui, effectivement, vous n'aviez pas ces données parce que nous allons vous présenter, dans quelques mois, le RSU, et dans ce RSU, nous reprenons le comparatif entre l'année dernière et l'année actuelle. Donc, vous aurez les axes d'amélioration. Vous avez eu ce bilan parce qu'il est difficile pour nous de présenter une projection pour l'année prochaine et nos projets sans faire une rétrospective de l'année qui vient de s'écouler, mais nous avons voulu que cette rétrospective n'entame pas trop nos travaux sur le RSU qui sera porté à votre connaissance lors d'une prochaine session de travail du Conseil d'administration. Merci.

M. le Président : Merci, Madame la DRH. Est-ce qu'il y a d'autres questions ou remarques sur cette note de plan de formation ? Non ? On va passer au vote. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Le plan de formation est approuvé.

d) PCA 2024/2025_liste des fonctions pouvant ouvrir droit et taux maximum d'attribution

M. le Président : Nous avons maintenant une note sur la PCA (prime de charges administratives) pour l'année en cours 2024-2025. Je précise que les montants qui apparaissent dans ce tableau sont les mêmes montants qui ont été votés les années précédentes. Il n'y a eu aucune modification, mais c'est une obligation que de la soumettre au Conseil chaque année, même si on ne modifie rien. Est-ce que vous auriez des questions sur cette prime, sur cette note ? Oui, Madame ROMANA.

Mme ROMANA, PR : Laurence ROMANA. Soit on fait la question diverse...

M. le Président : On peut la faire maintenant.

Mme ROMANA, PR : Ma question est bien sur... par sur les RIPEC qu'on voit maintenant, là, qui sont bien cadrés, mais sur les RIPEC, je crois que c'est le C2, je crois, ou le C1...

M. le Président : Le C2, c'est celui-ci.

Mme ROMANA, PR : Alors, le C1, sur le processus d'attribution, parce que, normalement, juste pour que tout le monde soit bien d'accord, il y a eu une note du CNU, cela concerne les enseignants-chercheurs, vous désignez deux rapporteurs, et ensuite, il y a des notes de ces deux rapporteurs.

M. le Président : Ce n'est pas tout à fait cela, mais je vous laisse poursuivre.

Mme ROMANA, PR : Puis, vous allez me corriger par la suite. Et donc, nous avons des collègues qui ont trois A, nous avons des collègues qui ont trois C, trois B et tout cela, et en fait, la prime est accordée quand même relativement indépendamment des A, des B et des C. Donc, finalement, ma première question, c'est : quel est l'intérêt des rapporteurs et comment c'est attribué ?

Puis, maintenant, sur le choix des rapporteurs, parce que vous avez, et je vous en remercie, mis à disposition les rapports des rapporteurs, et quand vous avez un rapporteur qui juge un collègue professeur, cela veut dire, quelqu'un qui a quand même l'habitude de l'Université, qui se permet de noter « C » un collègue parce que, dans ses publications scientifiques, il apparaît toujours en dernier, et que ce professeur conclut : « Cela traduit une fragilité scientifique du collègue et donc, je note « C ». ». Je rappelle que, quand nous écrivons des publications scientifiques, il y a deux noms qui sont importants : le premier, en général, c'est le thésard,

et le dernier, c'est celui qui encadre, c'est le major, c'est un peu cela. Donc, il faudra peut-être, quand vous choisissez vos rapporteurs, peut-être que vous ne les choisissez pas, vous allez me corriger, que, quand même, soit ils sont formés à faire des rapports, mais ils ne peuvent pas écrire cela comme cela. C'est ridicule. C'est presque une honte pour nous. Merci.

M. le Président : Effectivement, Madame le Professeur, je vais apporter quelques éléments de correction. Il ne s'agit pas de la prime C1, mais de la prime C3 dont vous parlez, la composante C3, puisque la C1 est automatique, et on n'a aucun levier dessus. C'est l'ancienne prime de recherche qui est servie maintenant de façon mensuelle. La procédure, vous l'avez à peu près décrite. Effectivement, ce n'est pas moi qui choisis les rapporteurs. Ils sont désignés par le Conseil académique restreint, compétent, sur ma proposition, bien entendu, et je prends soin de proposer uniquement des collègues du Conseil académique, c'est-à-dire que ce sont des élus qui ont été élus et choisis par leurs pairs pour siéger à ce Conseil, qui ont la charge d'effectuer des rapports, et c'est vrai que c'est parfois très lourd parce qu'il y a parfois beaucoup de dossiers, et que chaque dossier doit faire l'effet de deux rapports. Cette liste, elle est proposée en toute transparence aux élus du Conseil, qui, au bout d'un moment... en tout cas, il y a une liste qui est validée à la fin du Conseil, et cette liste, effectivement, désigne l'ensemble des rapporteurs. Chaque rapporteur fait un rapport, et ce rapport n'est qu'un outil d'aide à la décision. Il est transmis à tout le monde, comme vous l'avez dit, et sur la base de ces rapports, il y a une discussion, et il n'est pas rare, Madame ROMANA, que les rapporteurs ne soient pas d'accord. Cela implique tout de suite un débat au niveau du Conseil académique restreint, parce qu'il n'y a pas de choix de ma part d'essayer de positionner des gens qui vont... les gens se parlent s'ils veulent. Les rapporteurs sont connus de tous, donc chacun sait qui rapporte sur quel dossier. Chacun est libre, éventuellement, de contacter l'autre rapporteur qui a le même dossier, et puis de discuter et d'harmoniser les choses ou pas, et donc, on a parfois des avis qui sont cohérents, parfois des avis qui sont très éloignés, donc un A et un C. Cela arrive, mais ce ne sont pas des avis définitifs. Ce sont des avis sur lesquels on se base pour prendre une décision ensuite. C'est la deuxième étape.

Ensuite, le Conseil académique, et l'impulsion que moi, je donne, c'est d'aller toujours vers l'avis le plus favorable quand il y en a deux qui sont différents. On essaie de privilégier, par bienveillance, justement, cet avis favorable, et personne ne pourra dire le contraire. Pour les gens, ici, qui siègent aussi au CAC, ils le savent pertinemment. Ensuite, oui, il revient au Président d'Université de désigner, à la lumière des avis du CNU, qui sont des avis très techniques sur les disciplines concernées, des avis du CAC qui sont des avis beaucoup plus larges, dont le périmètre n'est pas que scientifique, mais aussi pédagogique, d'investissement, de gens qui connaissent l'établissement et ses complexités, à la lumière de ces avis, il me revient de prendre une décision en tenant compte des lignes directrices de gestion nationales qui impliquent des quotas, des quotas sur les motifs de désignation, en tout cas, d'arrêt des primes, sur les disciplines. Les motifs, ce sont la recherche, la pédagogie, l'investissement, etc., il y en a plusieurs, ils sont dans le décret de 1984 qui régit nos fonctions d'enseignants-chercheurs, et avec l'ensemble de ces avis et ces quotas et ces lignes directrices de gestion, en général, la marge de manœuvre qui reste est assez faible, sachant qu'il y a une volonté, clairement inscrite dans ce texte, de favoriser l'accès aux femmes à cette prime pour rétablir l'équilibre salarial entre les femmes et les hommes. C'est un moyen qu'a trouvé l'État pour pouvoir permettre l'écart qu'il y a parfois entre les salaires des femmes et des hommes. On sait qu'il y a, par exemple, plus d'hommes professeurs des universités que de femmes. Tenant compte de tous ces critères, il me revient, en effet, de choisir les personnes qui seront attributaires de cette prime, ce que je fais chaque année, et les avis sont tous consultatifs, y compris, celui du CNU, celui du CAC. Ils ne sont pas inutiles, ils sont consultatifs. Ce qui n'est pas consultatif, en revanche, ce sont les lignes de gestion nationales.

Mme ROMANA, PR : Merci.

M. le Président : Je vous en prie. Sur le document en question, est-ce que vous auriez des remarques ? Pas de remarque ? Donc, je vais le passer au vote. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Merci. Donc, il est adopté. Nos collègues enseignants et hospitalo-universitaires pourront donc être rémunérés pour leur travail.

e) Complément de rémunération au titre de la mise en route _ Convention Widen

M. le Président : Complément de rémunération au titre de la mise en route de la convention Widen. Nous nous sommes engagés auprès de l'ANR lorsque nous avons répondu à l'appel à projets ASDESR (accélération des stratégies de développement des établissements d'enseignement supérieur et de recherche). Nous avons répondu, dès le début de cette mandature, à cet appel à projets pour structurer notre Direction de la Recherche. On a été lauréat de cet appel à projets, on a remporté un peu plus de 1 000 000 €, ce qui nous a permis de recruter trois cadres : deux ingénieurs « projet » et un pilote, qui sont présents à l'administration générale. L'une de ces ingénieurs « projet » va bientôt rejoindre le Pôle Martinique où elle sera basée, et il était prévu un certain nombre d'éléments concernant la rémunération et les indemnités de mise en route concernant ces collègues. C'est un engagement qui a été pris vis-à-vis de l'ANR, donc il faut qu'on le tienne, mais pour cela, il faut une délibération du Conseil d'administration, puisqu'il y a un impact financier. Je vous laisse la parole, si vous avez des questions à me poser sur ce point. Pas de questions ? Donc, on passe au vote. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote « contre » ? Merci pour ces collègues. Ils font un travail, comme je l'ai dit en propos liminaires, vraiment colossal, et je pense que les chercheurs ne peuvent que s'en réjouir, même s'il y a encore, bien sûr, et la route est encore longue, des progrès à effectuer.

f) Horaire d'ouverture du Pôle Guadeloupe

M. le Président : Maintenant, sur les horaires d'ouverture du Pôle Guadeloupe, vous avez une note concernant ces horaires. Est-ce que vous auriez des questions ? Pas de questions ? Donc, on passe au vote. Qui ne prend pas part au vote ?

Mme ROMANA, PR : Peut-être, juste une question, Monsieur le Président.

M. le Président, PR : Oui, allez-y, Madame ROMANA.

Mme ROMANA, PR : Les horaires du Pôle Martinique ont déjà été votés, ou... ?

M. le Président : Oui, les horaires du Pôle Martinique, ceux du Pôle Guadeloupe aussi, mais lorsqu'il y a une volonté de modification, et là, je crois qu'il y en a eu une, il faut repasser parmi les instances, mais on avait déjà voté les deux horaires des deux pôles. Je reprends le vote. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Merci beaucoup. Ils sont donc adoptés.

6) Affaires scientifiques

a) Répartition des dotations des unités de recherche 2025

M. le Président : Bien. Nous passons aux Affaires scientifiques, et nous avons la répartition des dotations des unités de recherche qui a été proposée par les deux commissions de la Recherche, de Martinique et de Guadeloupe, qui ont travaillé de manière conjointe, sur la base des clés de répartition qui avaient été votées à la mandature précédente. Cette répartition a été votée ensuite favorablement par le Conseil académique plénier. Maintenant, il revient au CA de se prononcer sur ces éléments. Est-ce que vous auriez des questions ?

Mme ROMANA, PR : Laurence ROMANA, deux questions.

M. le Président : Allez-y, Madame ROMANA.

Mme ROMANA, PR : D'abord, j'aimerais savoir qui donne l'avis global dans le tableau, pour bien comprendre. Il y a un tableau, il y a une note qui rentre en compte dans la clé de répartition, et puis, ma deuxième... enfin, c'est plutôt une remarque. Il me semble que le nombre de publications, je sais qu'on est bon, mais que le nombre de publications en cinq ans me paraît faramineux. J'aimerais savoir comment est compté ce nombre de publications. Nous, quand on rentre ces fiches, en fait, chaque enseignant-chercheur déclare sa publication, mais si on est à trois sur la publication, la publication va apparaître trois fois, puisque c'est... Mais, je me demande si, finalement, ce total, n'est pas un total... si des publications ne sont pas comptées plusieurs fois, parce que, franchement, cela me paraît beaucoup.

M. le Président : En fait, je ne pense pas qu'elles soient plusieurs fois. Je ne vais pas mettre ma main à couper qu'il n'y a pas eu une erreur çà et là. En revanche, ce que je peux vous dire, c'est que dorénavant, nous sommes en train de faire en sorte que notre Système d'information puisse sortir toutes ces informations automatiquement, parce que les publications sont rentrées sur HAL, vous le savez. Le nombre de permanents, on le connaît, le nombre de thèses soutenues aussi, le nombre de HDR, donc on a développé un système d'information qui s'appelle UA Recherche. La Direction de la Recherche et la DSIN ont travaillé conjointement à cela, et cela nous aide beaucoup. À terme, on va supprimer toutes possibilités d'erreur. En tout cas, elles vont être réduites de manière significative. Maintenant, vous savez aussi, chers collègues, que suivant les disciplines, la dénomination d'une publication peut varier, et lorsque, peut-être, vous avez certaines exigences pour soumettre un article, d'autres n'en ont pas autant, et donc, vous faites une publication de trois pages dans une revue – on va dire – « quelconque », c'est une publication, vous prenez le soin, vous, Madame ROMANA, de prendre un an ou un an et demi à faire quelque chose de sérieux de plusieurs pages, cela va toujours faire une publication. Pour l'instant, on n'est pas à ce niveau de finesse pour trier parmi les publications, mais ce ne sont quand même pas des publications dans la presse. Je vous rassure, ce sont quand même des publications dans des revues, des ouvrages ou des chapitres d'ouvrage, des mélanges, etc., en fonction de la discipline. Est-ce qu'il y a d'autres questions sur ce point ? Pas de questions, donc on va passer au vote. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Donc, le tableau est adopté. Merci.

b) Stratégie Sciences et société de l'université des Antilles

M. le Président : Nous avons maintenant un projet qui a été accepté également, qui a été lauréat, pour l'appel à projets « Stratégie Sciences et Société ». « Science avec et pour la société », nous avons reçu une dotation de 700 000 €, et donc, il nous est demandé, maintenant, après le Conseil académique, de valider le document qui, lui-même, a déjà été validé, puisqu'on a été lauréats, par le Ministère, qui nous a donc attribué ce montant pour ce projet. Est-ce que vous auriez des questions sur le contenu de ce projet SAPS ? Oui, Monsieur HUNEL.

M. HUNEL, MCF : Encore une fois, je dis que j'ai lu avec beaucoup d'intérêt ce projet, mais seulement, j'ai été interpellé par le titre. J'ai eu du mal. J'ai commencé par dire « BIK A », « BAIKE », « BAIKE SCIENCE », et cela ne me parlait pas, et c'est suite à des échanges avec des collègues de la Guadeloupe qui m'ont dit que cela se dit et qu'effectivement, il y a une note de bas de page, qu'on dit en Guadeloupe BIK A SYANS. Vous voyez, jusqu'à présent, je n'arrive pas à... mais ce n'est pas du tout utilisé en Martinique, alors que le terme « bocantage » est également utilisé en Guadeloupe. Donc, je me demande si on n'aurait pas mieux fait de prendre un terme qui nous réunit tous, « bocantage », que le BIK A SYANS qui, malheureusement, ne regroupe pas les deux entités de notre Université.

M. le Président : Bien. Monsieur HUNEL, effectivement, on a deux créoles au moins, avec chacun, des déclinaisons, d'ailleurs, je crois, parce que le créole du nord de la Martinique n'est pas celui, forcément, du centre ou du Sud, et pareil pour la Guadeloupe. Le créole des Saintes n'est pas celui de Pointe-à-Pitre ou bien de la Désirade. Effectivement, on peut essayer de trouver des mots qui regroupent tout le monde, mais cela va être compliqué, même sur un seul territoire, en revanche, on peut surtout travailler ensemble, et là, c'est exactement le travail qui est proposé, puisque ce projet a été porté par l'Université et en accompagnement des deux DRARI, donc des deux académies, et de plusieurs partenaires et des laboratoires de recherche également, de Martinique et de Guadeloupe. Donc, je crois que c'est un projet fédérateur et que c'est, justement, peut-être, la collection de nos particularités, de cette mosaïque créole, qui fait de nous ce que nous sommes. Donc, il n'est pas forcément toujours possible de trouver des chapeaux qui englobent tout le monde de manière uniforme, mais il faut constater quand même que le mot « bocantage » apparaît dès la première page, en note de bas de page, à côté du mot BIK mais votre remarque est bien notée. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Madame la DIREV, vous vouliez intervenir ? Mais très rapidement, s'il vous plaît, sur ce point, mais il vous faut un micro, mais très rapidement, s'il vous plaît.

Mme BENGOUBOU, DIREV : En fait, c'est un jeu de mots, le « BIC », BIK A SYANS, le Bik, le stylo, qui colle aussi avec un mot créole.

M. HUNEL, MCF : Le Bic, c'est une marque, et comme, maintenant, on utilise plutôt les ordinateurs, c'est pour cela que cela ne m'a pas...

M. le Président : Est-ce qu'il y a d'autres questions ou remarques sur ce document ? Non ? Donc, on va passer au vote. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Merci beaucoup, et félicitations aux collègues de Martinique et de Guadeloupe qui ont travaillé à ce projet lauréat.

7) Affaires pédagogiques

a) Offre de formation ED 636

M. le Président : Nous passons aux Affaires pédagogiques. On commence par l'offre de formation de l'École Doctorale de l'Université des Antilles. Est-ce que vous avez des questions sur cette offre de formation qui a été validée par le CAC ? Pas de questions ? Donc, je passe au vote. Oui, allez-y.

M. HUNAEL, MCF : Moi, j'aurais fait la même réflexion sur la partie « IA » aussi qui est peu présente, et je pense qu'aujourd'hui, cela change notre façon d'enseigner, notre façon de faire de la recherche, et ce serait bien aussi.

M. le Président : Mais, elle est présente par le Professeur DONCESCU. Le Professeur DONCESCU fait 12 heures de cours en intelligence artificielle. C'est dans le document, à la première page, donc elle est bien présente. Maintenant, on ne peut pas faire que cela. Nous sommes une université pluridisciplinaire, donc même si l'IA concerne la société tout entière, il faut avoir des enseignements quand même adaptés aux différentes sensibilités disciplinaires de l'établissement. Est-ce qu'il y a d'autres remarques ou questions ? Alors, on passe au vote sur cette offre de formation. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote « contre » ? Merci beaucoup.

b) Projet de classe prépa talents au concours de l'ENM

M. le Président : Nous avons ensuite un projet de classe préparatoire « talents » pour la préparation au concours de l'École Nationale de Magistrature. Là, c'est un projet pour l'Université des Antilles, qui a démarré sous l'impulsion d'une juridiction de Guadeloupe, mais qui a vocation à rayonner et à s'étendre sur les deux pôles universitaires, parce qu'il est important que nos étudiants soient aidés, accompagnés lorsqu'ils souhaitent préparer ce concours prestigieux. Est-ce que vous auriez des questions ? Donc, je vous propose qu'on passe au vote. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote « contre » ? Merci beaucoup, unanimité.

c) Demande d'accréditation DFGSM – SANTE

M. le Président : Nous avons une demande d'accréditation émanant de l'UFR Santé. Est-ce que vous auriez une question sur ce point ? Pas de questions ? Donc, on passe au vote. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote « contre » ? Merci.

d) Capacité d'accueil MMOPK 2025-2026 – SANTE

M. le Président : Et capacité d'accueil, toujours pour l'UFR Santé, pour l'année 2025-2026. Est-ce qu'il y a des questions ?

Mme ROMANA, PR : Là, on est au point « capacité d'accueil Ortho Nancy »... ?

M. le Président : MMOPK, oui. Pas de questions ? Donc, qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Merci beaucoup.

e) Capacités d'accueil PASS et Orthophonie année 2025-2026

M. le Président : Capacités d'accueil PASS et Orthophonie, on est toujours en Médecine, 2025-2026. Oui, Monsieur HUNEL.

M. HUNEL, MCF : Juste une question : est-ce que ce sont les mêmes chiffres que l'an dernier ou est-ce qu'il y a eu une évolution ?

M. le Président : Je vous avoue que je ne tiens pas le registre des capacités d'accueil de l'UFR Santé.

M. HUNEL, MCF : Non, mais comme il y a la...

M. le Président : Non, mais je ne sais pas, je vous le dis franchement. Je n'en sais rien. Ce sont des capacités qui ont été validées en Conseil d'UFR, donc par les hospitalo-universitaires de notre établissement. Maintenant, j'imagine qu'elles ne varient pas du simple au double d'une année à l'autre, mais je ne sais pas quel est le delta entre cette année et l'année prochaine, et nous aurions pu avoir une aide si notre collègue Professeur DUFLOT était présente, mais malheureusement, elle n'a pas pu être avec nous aujourd'hui, donc je ne vais pas vous répondre sur ce point. Je n'en ai pas la mémoire. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Alors, on va passer au vote. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Merci.

f) Validation des informations destinées au portail Parcoursup au titre de la rentrée 2025

M. le Président : Maintenant, nous avons des informations destinées au portail Parcoursup pour notre rentrée 2025. Est-ce que vous avez, sur ce point, des questions ou des remarques ?

Mme ROMANA, PR : Laurence ROMANA.

M. le Président : Oui.

Mme ROMANA, PR : Il y a beaucoup de fiches, c'est normal, mais il y a des fiches, vous voyez, des fois, c'est intéressant d'avoir la capacité d'accueil et de savoir le nombre d'inscrits dans la même année. Cela donne une idée, si on prend une capacité d'accueil de 200 et qu'il y a neuf étudiants, on se rend compte qu'il y a peut-être quelque chose qui ne va pas bien dans la programmation de la capacité d'accueil. Dans toutes les fiches, qu'elles soient en raccord ou pas en raccord avec la capacité d'accueil, on reporte tout le temps la même capacité d'accueil. Ma question, c'est quand on se rend compte comment aussi, encore une fois, un 200/9, il y a un rapport qu'on ne va pas combler l'année prochaine, donc est-ce que ce ne serait pas intéressant d'afficher des chiffres qui soient plus en adéquation avec la réalité, puis cela aidera peut-être aussi à mieux gérer les formations ? Et puis, il y en a pour qui ce n'est pas du tout renseigné. Ce serait bien d'uniformiser un peu. Il y en a, on n'a pas les chiffres. Et puis, en plus, il me semble, sauf erreur, encore une fois, de ma part, qu'on n'a pas les fiches de l'IUT Martinique sur la capacité d'accueil. Il me semble que ce n'est pas dans le document.

M. HUNEL, MCF : On a le tableau récapitulatif, mais on n'a pas les fiches.

M. le Président : Madame la Directrice, je ne sais pas si vous souhaitez prendre la parole ou pas. Vous n'êtes pas obligée. Venez, il y a un micro. Juste derrière vous, il y en a un, comme cela, on vous entendra.

Mme CORBIN, directrice IUT : Bonjour à tous. Nous avons fait voter les capacités d'accueil par le Conseil d'IUT. Nous les avons transmises. Pour ce qui est des fiches, effectivement, cela fait deux ans que je suis Directrice, je ne me souviens pas en avoir rempli, donc effectivement, ce serait peut-être bien que nous nous y attelions, sauf si elles l'ont été précédemment et qu'elles sont quelque part, mais elles n'ont pas été remontées. Nous n'avons pas eu de changement majeur de nos formations depuis, donc si elles ont été votées autrefois, ce sont toujours les mêmes.

M. le Président : Très bien. Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a d'autres remarques ou questions ? Monsieur RINALDO.

M. RINALDO, étudiant pôle Guadeloupe : Une question plus pour l'avenir : j'avais vu passer l'information au niveau des parcours, des fiches. Les prochaines fiches pour 2025, au niveau de Parcoursup, seraient enrichies avec des informations sur l'insertion professionnelle, justement, des étudiants, et c'était pour savoir si... j'ai regardé si c'était ce document-là ou si c'était prévu à terme que ce soit intégré au niveau des fiches pour Parcoursup.

M. le Président : Je pense que l'évolution... Vous l'avez remarqué. Il y a beaucoup de mouvements au niveau de cette partie-là, au niveau des CFVU. Je pense que cela fait partie des chantiers des deux vice-présidentes de CFVU, le Professeur AURORE et Monsieur JOACHIM qui est ici présent, avec les conseils de perfectionnement qu'on met en place, avec l'harmonisation de l'ensemble des documents, et puis, leur

conformité aussi avec la réglementation. Il y a un gros travail qui a débuté. Le schéma directeur de la Vie étudiante a été voté aussi par ces CFVU, donc, progressivement, on rattrape tout ce qui doit l'être, mais la France est un pays de normes. C'est vrai qu'il apparaît des normes régulièrement, et donc, il faut rattraper notre retard, et puis, aussi, rester à jour de ce qui sort. Mais, en tout cas, merci de votre intervention. Elle n'est pas tombée dans l'oreille d'un sourd, et puis, le Vice-président, Monsieur JOACHIM, je suppose, pourra en discuter avec son homologue de Guadeloupe. Merci, Monsieur RINALDO. Est-ce qu'il y a d'autres remarques sur ce dossier ? Non ? Donc, on va passer au vote sur ces documents « Parcoursup », ces validations. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ?

g) Validation des informations destinées au portail MonMaster au titre de la rentrée 2025

M. le Président : Concernant le portail MonMaster, maintenant, pour, toujours, la rentrée à venir, est-ce que vous auriez des questions ?

Mme ROMANA, PR : Laurence ROMANA, une question.

M. le Président : Allez-y.

Mme ROMANA, PR : Pour l'INSPE Guadeloupe, sauf erreur de ma part, toujours, je n'ai pas vu de fiche Master pour les Sciences physiques. Cela n'existe plus, ou... ?

M. le Président : Monsieur le Directeur, Professeur DELCROIX, comme votre voisine, venez vous justifier.

M. DELCROIX, directeur INSPE Guadeloupe : Effectivement, c'est explicité dans les fiches. Le parcours Physique-Chimie est temporairement fermé, faute d'effectif, depuis deux ans. Il y a zéro inscrit depuis deux ans dans ce parcours.

Mme ROMANA, PR : Juste pour comprendre, là, on est bien en train de parler de la rentrée de septembre 2025 ?

M. DELCROIX : On ne va pas rouvrir un parcours tant qu'on n'a pas analysé les causes de deux fermetures successives, à mon avis. Ce serait une mesure bien imprudente.

Mme ROMANA, PR : Merci.

M. le Président : Merci beaucoup, Monsieur le Directeur. J'en profite pour dire qu'une réunion s'est tenue sur ces questions d'offres de formation, ici, au Pôle Martinique, avec l'ensemble des directeurs de composantes et le VP CFVU, ainsi que l'administrateur de la CFVU, Monsieur DORVILLE, ancien administrateur de la CFVU Martinique, et puis, cette même réunion aura lieu en Guadeloupe avec l'ensemble des directeurs de composantes aussi pour qu'on puisse bien donner la trajectoire qui va être proposée aux instances en début d'année, mais que chacun, quand même, prenne conscience que les formations à faible effectif nécessitent un travail de la part des collègues et des équipes pédagogiques. Donc, il n'est pas question d'appliquer de seuil automatique de fermeture. Chaque formation nécessite un traitement particulier, mais en revanche, il faut une plus grande vigilance, et il est nécessaire qu'on travaille à plus d'attractivité et à une modernisation de certaines formations. Donc, il faut revoir nos maquettes pédagogiques dès maintenant. On n'attend pas le passage du HCRES qui ne va pas tarder, mais on doit se mettre en ordre de marche dès maintenant, avec des outils d'aide à la décision qui sont disponibles au niveau de la DEVE, et donc, chaque composante sera accompagnée pour trouver des solutions. L'idée n'est pas d'aller fermer tout ce qui n'est pas très peuplé, mais il faut quand même que chacun prenne conscience qu'on ne peut pas avoir des formations qui coûtent 70 000 € par étudiant lorsque ceux-ci en paient 170 €. Donc, concernant MonMaster, on revient sur ce sujet, est-ce qu'il y a d'autres questions ou remarques ? Non ? Donc, on va passer au vote. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote « contre » ? Merci beaucoup.

h) Demande d'accréditation « hors vague »

M. le Président : Nous avons une demande d'accréditation « hors vague ». Est-ce que vous auriez des questions sur ce point ? Pour une Licence professionnelle, notamment.

Mme ROMANA, PR : Laurence ROMANA.

M. le Président : Oui, Madame ROMANA.

Mme ROMANA, PR : Juste, en regardant, parce que c'est bien, parce que, pour ce document, on nous a donné un petit peu les pièces à fournir, et on demandait un modèle économique pour la viabilité de la formation, ce qui est bien, parce que c'est aussi, peut-être, ce sur quoi on a travaillé, et toujours, sauf erreur de ma part, évidemment, je n'ai pas vu le modèle économique.

M. le Président : Il s'agit, je crois, là, de l'IUT de Guadeloupe. Madame la DEVE, est-ce que vous avez un élément à apporter, ou est-ce que cet élément est simplement manquant ?

Mme COMBET, DEVE : Merci, Monsieur le Président. Bonjour à tous. Les deux licences professionnelles « hors vague » qui ont été soumises au Ministère sont la Licence professionnelle « Agronomie », donc portée par l'IUT, qui se fera en apprentissage, d'où le modèle économique, et la Licence professionnelle « Gestion de l'environnement ». Il y a trois parcours : un parcours à l'Institut de l'Université en Martinique avec un conventionnement CTM, et les deux autres à l'IUT de la Guadeloupe en apprentissage.

M. le Président : D'accord.

Mme ROMANA, PR : Merci.

M. le Président : Merci beaucoup pour ces précisions utiles. Sur l'une de ces trois formations, est-ce qu'il y aurait une question ? Pas de questions, donc on passe au vote sur l'ensemble des trois demandes. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote « contre » ? Merci.

i) Demande d'ouverture d'un DU en formation continue

M. le Président : Demande d'ouverture d'un DU en formation continue. Est-ce que vous auriez des questions sur cette demande qui concerne l'INSPE de Guadeloupe ? Oui, Monsieur AUDEBERT.

M. AUDEBERT, BIATSS : Ce n'est pas vraiment une question, c'est une petite remarque qui est habituelle chez moi lorsque je regarde toutes ces conventions de formation continue. Je m'aperçois souvent que, dans le volet budgétaire, il y a souvent quelques coquilles. Là encore, j'ai essayé de piocher là-dessus, et pareil. J'invite, effectivement, à être très attentif, par exemple, sur les petits tableaux qui sont fournis [inaudible 03:05:42], le dispositif [inaudible 03:05:46]. On y voit encore, là, des petites coquilles. C'est bizarre, les tableaux s'équivalent 52 000 €, quand on fait le détail, il y a des choses qui me paraissent étranges. Ce n'est pas une question, peut-être une vigilance, peut-être une surveillance sur ces tableaux-là, peut-être au niveau de celles et ceux qui ont rédigé cela, c'est tout, ça ne va pas plus loin.

M. le Président : Est-ce qu'il y a d'autres remarques ou questions ? Donc, je vais soumettre cette demande d'ouverture de DU à votre approbation. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote « contre » ? Merci beaucoup. Je pense qu'il s'agit d'une formation importante lorsqu'on connaît le taux d'illettrisme dans nos territoires.

j) Demande de réouverture d'une certification en formation initiale et continue

M. le Président : Demande de réouverture d'une certification en formation initiale et continue. Auriez-vous des remarques sur ce point ? Toujours l'INSPE de Guadeloupe. Pas de questions, donc on passe au vote. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote « contre » ? Merci.

k) Désignation des responsables de mention (licence et master)

M. le Président : Dernier point avant les questions diverses : désignation des responsables de mention (Licence et Master). Est-ce que vous avez des questions sur ce point ?

Mme ROMANA, PR : Laurence ROMANA.

M. le Président : Allez-y, Madame ROMANA.

Mme ROMANA, PR : J'avoue que c'est une démarche que je n'aime pas, que je n'approuve pas, de faire voter les responsables de formation par les deux directeurs de CFVU. Dans ce que vous proposez, Monsieur le Président, il manque l'avis des gens du Département, et là, parce que, avant, nous, en tout cas, et puis, je pense qu'à la rigueur, c'est une chose qui peut se définir, les responsables de mention, il me semble, doivent être élus par les gens du Département. Qu'après, ce soit validé par le Doyen de la composante, que ce soit acté par vous, mais là, en fait, à aucun moment, je ne vois les acteurs, les vrais acteurs, ceux qui sont dans le Département, voter un responsable de mention, et je pense que là, c'est encore... On enlève le pouvoir, on éloigne le pouvoir, et ce n'est pas bon, et je voterai « contre », bien évidemment, et je ne comprends pas pourquoi vous n'avez pas choisi le participatif plutôt que cette voie qui... je ne comprends pas.

M. le Président : Merci, Madame ROMANA, de votre intervention. Je vous répondrai très clairement. Être responsable de mention de Master ou de Licence, comme le nom l'indique, c'est une responsabilité. Il y a autant de modes de désignation des responsables de mention à l'Université des Antilles qu'il y a de responsables. C'est-à-dire que chacun fait ce qu'il veut. Ici, on vote, là-bas, on coopte, ailleurs, on s'autoproclame, mais il n'y a aucune règle. Là, maintenant, on fixe les choses. C'est une proposition qui a été soumise au Conseil académique, qui a eu un avis favorable, et maintenant, que je vous soumetts. Les collègues qui sont responsables ne connaissent pas le champ de leurs compétences : quels périmètres ? Qui sont responsables de quoi ? Là, maintenant, ces choses sont écrites clairement. Donc, on sait jusqu'où on va et où on ne va pas. Donc, une responsable ou un responsable, ce n'est pas la personne bonne à tout faire, sur qui tout doit retomber, mais elle a quand même des responsabilités qu'il faut assumer, et elles sont écrites. Un responsable, dorénavant, qui sera désigné clairement par une procédure votée, aura à sa disposition un arrêté qui viendra attester de la responsabilité dont il a hérité.

Ensuite, vous me parlez de la procédure. Toute cette procédure vise à fixer les choses et à les structurer. Maintenant, la procédure, pour moi, c'est un engagement d'être responsable. La responsabilité, ce n'est pas parader en disant : « Je suis le chef. Je fais ce que je veux. », sans trop savoir ce qu'on peut faire ou pas. Être responsable, ce n'est pas avoir des heures de référentiel sans faire le travail. Être responsable, c'est faire le travail au service des étudiants, s'assurer que la formation fonctionne, et cela demande du temps, et donc, cela demande un engagement, et cet engagement se traduit, dans cette procédure, par un acte de candidature.

Maintenant, libre à chaque doyen qui émet un avis, totale liberté donnée aux doyens, de solliciter, s'il le souhaite, un avis des départements. Vous pouvez très bien voter pour tel ou tel candidat, mais cela ne peut pas empêcher tel autre de se porter candidat. Donc, chacun sa liberté individuelle d'aller en responsabilité, en sachant qu'une responsabilité vous engage et que, quand moi, je vois ce qui se passe dans certaines composantes, dans certaines formations où zéro cours a commencé au mois de décembre, je me demande en quoi les personnes qu'on dit responsables sont responsables. Comment est-ce qu'on peut traiter des étudiants comme cela ? Et vous me parlez de collectif, de collégialité, mais devant le Procureur de la République, ce ne sera pas collégial. Quand il y aura un problème à l'établissement parce qu'untel ou untel aura fait n'importe quoi, la responsabilité, elle m'incombe, donc bien sûr, il y a des niveaux de responsabilité, mais je serai à côté de ceux qui ont fait n'importe quoi. Donc, je préfère, Madame ROMANA, qu'il y ait un acte de candidature motivé avec tous les votes que vous souhaitez. Ce n'est pas un problème. Vous pouvez voter, élire, désigner. De toute façon, je ne pense pas que les gens vont se battre pour avoir ce type de responsabilité. Mais, ensuite, il faut que les deux VP CFVU, conscients de la situation de l'établissement, de l'offre de formation, des défis à relever dans telle ou telle formation, qui ne soient pas les mêmes en fonction des formations, aidés du VP « Moyens » qui, lui, est conscient, parce qu'on parlait de la Cour des comptes, c'est une juridiction financière... Quand la Cour des comptes parle d'attractivité de formation, ce n'est pas que l'enseignement que vous faites en formation d'ingénieur, Madame ROMANA, n'est pas intéressant. Bien sûr que cela a un coût élevé. Vous avez une dizaine d'étudiants, toutes filières confondues, diplômés chaque année. Ils sont cinq ou six chaque année, dans chaque filière. Est-ce que c'est normal pour des gens qui paient 170 € ou 200 €, je ne sais combien ? Bien sûr que non, mais c'est une volonté de l'établissement de produire des diplômes de qualité, mais la Cour des comptes ne regarde pas le contenu du diplôme, elle regarde le coût, le coût complet qui peut être à 40 000 €, 50 000 € ou 70 000 €, et puis, au regard, les droits d'inscription et la taxe d'apprentissage qu'on peut récupérer sur ces formations, et on n'y est pas. Donc,

nous, on a le devoir de faire en sorte que toutes les formations soient retravaillées pour qu'on resserre cette offre et qu'elle soit finalement plus compétitive, et que notre modèle économique, comme on dit, soit plus pertinent, surtout en période de vache maigre, comme c'est le cas maintenant. On sait quelle est la situation budgétaire de la France.

Donc, avant qu'on vienne nous raboter par le haut et par le bas, il faut qu'on prenne nos responsabilités nous-mêmes. Moi, je veux des gens responsables, Madame ROMANA, et ce n'est pas que je ne crois pas en la démocratie, je suis un fervent défenseur de la démocratie et de la liberté d'expression aussi, en revanche, « responsable », cela a un sens. Donc, je veux des gens qui s'engagent, qui savent où ils vont, et ensuite, on les nomme, mais je ne vais pas laisser des gens être auto-nommés par eux-mêmes ou par quelques collègues avec qui ils prennent le café, et ensuite, me retrouver avec des étudiants qui n'ont pas eu un cours, et je parle aux côtés du Vice-président de Pôle, parce que lui et moi, et lui surtout, sommes en train de gérer des situations catastrophiques sur le Pôle Martinique. La DRH sait de quoi on parle aussi, parce que branle-bas de combat, il faut aller faire des contrats de vacation, toutes sortes de choses parce que les gens se réveillent maintenant. Donc, moi, c'est fini. Effectivement, je prends mes responsabilités, mais les gens vont prendre les leurs aussi. Il faut que chacun s'engage. Les étudiants, il faut les respecter, et là, ce n'est pas le cas. Trop souvent, nos étudiants ne sont pas respectés par les collègues, et je ne vous parle pas de vous, Madame ROMANA, mais il y a trop de collègues qui ne respectent pas les étudiants, qui prennent les responsabilités et qui ne font rien du tout. Voilà ma réponse à votre question.

Mme ROMANA, PR : Monsieur le Président, d'abord, il faudra revoir un peu les chiffres sur les formations « ingénieur », mais je ne vais pas débattre de cela. Je n'aime pas parler de choses qui me concernent trop. Bien évidemment, je ne me suis nullement sentie jugée dans vos propos. Vous savez, je sais ce que je vaudrais. Je n'ai pas besoin qu'on me le dise. Par contre, encore une fois, qu'est-ce qui empêche que des collègues... ? Parce que ce que vous dites, là, je ne sais pas quel Master qui n'a pas encore ouvert, bien évidemment, ce n'est pas normal, bien évidemment, on ne respecte pas les étudiants, c'est évident. Donc, là, effectivement, il faut agir, quand même. On arrive début d'année prochaine. Ce n'est pas bon, mais ce que je vous dis, c'est que je ne vois pas ce qui empêche, et cela, ce sont les collègues, quand je discute avec eux, c'est vraiment le ressenti qu'ils sont, donc j'en fais part en tant qu'élue, je ne vois pas ce qui empêche de laisser un département proposer quelqu'un, l'élire, et puis, ensuite, après, vous aurez le CV de la personne, la DEVE, machin, tout cela, mais au moins, la personne qui est là, elle les représente. C'est cela, la démocratie, et c'est pour cela que je dis : « Si jamais cela vient par le haut, comme on a tendance à faire, vous allez vous couper de la base. ». Je le dis tout le temps, et je le vois, et c'est dommage qu'on perpétue cela, même à niveau des départements.

M. le Président : Les responsables de département et de laboratoire sont élus, enfin, j'espère qu'ils sont élus pour les laboratoires, ce n'est pas toujours le cas, mais je l'espère. Là aussi, la démocratie doit jouer pleinement, en revanche, je vous l'ai dit, rien n'empêche que vous faires un vote au niveau de votre Département. Ce n'est pas interdit, sauf que ce vote n'est pas décisionnaire. C'est juste ce que je vous dis. Vous donnez un avis par un vote, moi, cela me va parfaitement, mais si un autre candidat n'a pas eu l'approbation du Département, cela ne veut pas dire qu'il ne sera pas nommé, si la personne a un vrai projet et que l'autre n'en a pas. Ce qu'on veut, c'est quelqu'un qui fasse un diagnostic de la formation qu'il va diriger et nous fasse des propositions : « Il y a tels points forts, tels points faibles. Il n'y a pas que des points forts, il n'y a pas que des points faibles, et voilà ce qu'on propose de faire dans les deux ou trois années qui viennent pour essayer d'avancer. ». C'est tout ce qu'on demande, et pour cela, cela demande un engagement. Donc, quand vous disiez que, vous, Département de Physique, vous voulez que ce soit Monsieur ou Madame untel, moi, je n'ai aucun problème avec cela. Vous transmettez cet avis au Doyen et le Doyen en tient compte. Voilà, c'est tout, mais de toute façon, les candidatures ne seront pas bloquées. Toutes arriveront au niveau de la Présidence, mais moi, je suis conscient qu'il n'y en aura pas beaucoup. Donc, je ne suis pas sûr qu'il y ait tellement de compétition, mais ce qu'on veut, c'est s'assurer que les personnes prennent la mesure de leur responsabilité, parce que ce n'est pas le cas actuellement. Monsieur HUNEL.

M. HUNEL, MCF : Dans la composition de la commission qui va choisir les...

M. le Président : Elle ne choisit pas, elle émet des avis.

M. HUNEL, MCF : Qui va émettre des avis, j'ai du mal à comprendre la présence du VP aux Moyens, puisque, quand je regarde les attributions qui sont très bien mentionnées pour le responsable de mention, qui sont d'un investissement pédagogique, organisationnel et de promotion de la formation, je ne vois pas du tout apparaître la...

M. le Président : Parce que, Monsieur HUNEL, comme vous l'avez vu, on a parlé de la Cour des comptes pendant plus d'une heure, le prisme financier est fondamental pour l'État. Non, ce n'est pas au moment des suites de l'ouverture. C'est au moment où il faut s'assurer que la personne va permettre à la formation de vivre et de continuer de se développer, et non pas de périliter, parce que, quand on vous parle de taux de réussite, que la Cour des comptes vous parle de taux de réussite, Monsieur HUNEL, ce n'est pas pour savoir si les étudiants, on les a bien accompagnés, ils ont réussi, ils ont été bien encadrés, on les a aidés. C'est parce que c'est un coût. Un étudiant qui fait une année pour rien, qui coûte 30 000 € par étudiant, vous en avez 200 qui échouent, l'État a investi, avec nos impôts, des sommes colossales pour que ces 200 étudiants soient en première année, et vous en récupérez dix ou vingt en deuxième année. Donc, il y a un problème, et cela a été un problème financier avant tout. Donc, les gens qui sont en responsabilité doivent s'assurer, à la fois de la réussite des étudiants, d'une attractivité suffisante de leur formation pour qu'elle ne périlite pas et qu'on n'ait pas plus d'enseignants-chercheurs que d'étudiants dans cette formation au bout d'un moment. Et donc, bien sûr qu'il y a des formations qui, peut-être, sont très élitistes, très pointues, et qui, même en petit nombre, parce qu'il y a une très belle insertion professionnelle, vont perdurer, mais tout cela demande du travail, un argumentaire et de la discussion. Donc, le VP « Moyens » a en sa possession des éléments d'appréciation d'ordre financier que n'ont pas les VP CFVU, et l'aspect pédagogique purement réglementaire est assuré par la DEVE qui ne participe pas au processus de jugement, bien entendu, mais qui est juste là en soutien pour donner des informations réglementaires sur les formations. Donc, oui, le VP « Moyens » a toute sa place dans ce dispositif, parce qu'une formation qui bat de l'aile, en termes d'inscrits, il faut que le futur responsable ou la future responsable propose des actions en disant : « Moi, je vais agir. ». Après, on peut échouer, bien sûr, mais au moins, il faut dire qu'on va faire quelque chose et dire ce qu'on va faire. C'est juste cela. Est-ce qu'il y a d'autres questions ou remarques sur ce point ? Donc, on va le soumettre au vote. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote « contre » ? Les trois votes « contre », vous n'avez pas de procuration, donc cela fait trois. Merci beaucoup. Cela termine l'ordre du jour, sauf erreur de ma part.

8) Questions diverses

M. le Président : Maintenant, nous en venons aux questions diverses. Madame ROMANA, on convient bien qu'on a répondu à votre question, donc on la retire. Il reste la question de Monsieur AUDEBERT sur des organismes de contrôle qui contrôleraient l'établissement. Madame la DGS, à ma connaissance, il n'y a aucun contrôle, sauf erreur de ma part. Il y a des enquêtes récurrentes de toutes sortes d'organismes, mais pour ma part, il n'y a pas de contrôle. On a participé à une discussion très intéressante avec l'Inspection générale des Finances et l'Inspection générale de l'Éducation, du Sport, et de la Recherche, sur le modèle économique des universités, justement, où elles insistaient sur les droits différenciés, elles insistaient sur les ressources propres des universités, et nous, par rapport à nos spécificités juridiques, également, mais à part des enquêtes nationales auxquelles on participe régulièrement, moi, je n'ai pas connaissance, en tout cas, d'un contrôle, qui aurait lieu, de l'Université. Si c'est le cas, il est extrêmement discret, parce qu'on ne m'a pas averti.

Le débat est clos. Le Conseil est terminé. Merci beaucoup de votre présence. C'était long, aujourd'hui, mais il y avait de bonnes raisons que cela dure aussi longtemps. Merci à toutes et à tous.

Fin de séance à 12 h 15.